

**COMITE INTER ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECERESSE AU SAHEL
(CILSS)**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (CEDEAO)**

**PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL
DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
ACTION PRIORITAIRES/ZONE AFRIQUE DE L'OUEST
SYNTHESE DES ETUDES NATIONALES**

A N N E X E S

**Jean Babou BADO
Consultant**

DECEMBRE 1996

S O M M A I R E

- . ANNEXE 1
- . ANNEXE 2
- . ANNEXE 3
- . ANNEXE 4

ANNEXE 1**TERME DE REFERENCE DE L'ETUDE**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE
DE LA SYNTHESE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PASR
DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CCD**

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la Désertification, le Programme d’Action Sous-Régional de l’Afrique de l’Ouest (PASR) a été défini comme l’outil principal de la traduction des dispositions de la Convention en action concrète dans la sous-région.

Suite à la stratégie d’élaboration du PASR adopté lors de la rencontre organisée à Lomé du 23 au 24 février 1996, le CILSS et la CEDEAO (centres de liaison mandatés) ont entrepris dans les 17 pays de l’Afrique de l’Ouest une consultation sur l’identification des actions susceptibles d’être inscrites au PASR.

Il convient d’indiquer que cette consultation fera l’objet d’un document de synthèse qui sera analysé lors du forum sous-régional prévu à cet effet.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation d’une durée d’un mois est la suite d’une première qui avait permis de faire la synthèse des rapports nationaux sur le PASR au niveau des pays membres du CILSS.

La présente consultation vise essentiellement deux objectifs :

- élaborer un document de travail pour le forum sous-régional du PASR faisant la synthèse des éléments constitutifs du PASR ;
- contribuer à la préparation du forum sous-régional.

III. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant recruté dans le cadre du processus d'élaboration du PASR et en particulier dans le cadre de la préparation du forum sera chargé :

- de réaliser la synthèse des rapports nationaux du PASR des 17 pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- d'aider à la préparation du forum sous-régional par :
 - * l'élaboration d'un projet d'ordre du jour annoté et d'un calendrier de travail,
 - * l'élaboration des notes d'informations sur le forum,
 - * la préparation du dossier de presse,
 - * la proposition de l'organisation des travaux du forum,
 - * la proposition des termes de référence des travaux en commissions.

IV. PROFIL DES CANDIDATS

Les consultants à recruter répondront aux critères suivants:

- avoir la nationalité d'un Etat membre du CILSS ;
- avoir un diplôme universitaire ou équivalent dans les domaines suivants: planification régionale, gestion des ressources naturelles/environnement, agronomie, sociologie rurale, économie, eaux et forêts, droit ;
- avoir déjà travaillé avec des instances administratives et politiques, des ONG et populations ainsi qu'une expérience en matière de LCD/GRN et en matière d'éducation et de formation, d'encadrement des décideurs, de management, d'organisation de réunions et séminaires ;
- avoir une bonne maîtrise des techniques de communication et d'animation, une bonne connaissance des dispositions de la Convention internationale sur la Désertification, des structures des pays concernés;
- être capable de travailler en équipe ;
- avoir dix ans d'expérience minimum dans les activités de lutte contre la désertification.

V. MODALITES D'EXECUTION

Le Consultant sera recruté pour une période d'un mois à compter du 20 décembre 1996 selon les modalités définies par les clauses du contrat établi entre lui et le CILSS. Sur le plan opérationnel, il travaillera au niveau du Projet d'Appui aux Stratégies et Politiques de lutte contre la désertification (PASP).

Le Consultant est tenu de faire des comptes rendus réguliers de ses activités au PASP. De manière particulière, il devra rédiger et envoyer au PASP les rapports de synthèse et les notes qui lui ont été demandés au chapitre "Tâches du Consultant".

ANNEXE 2**LISTE DES CONSULTANTS NATIONAUX**

NOMS PRENOMS	PAYS
1. KOUAME Amani Denis	Côte d'Ivoire
2. Georges A.	Bénin
3. Dr Bukar Hassan	Nigéria
4. J.T.O. Pratt	Sierra Léone
5. Folly YAO	Togo
6. Sékou Sylla	Guinée
7. SAWADOGO Prosper	Burkina Faso
8. KONATE Yaya	Cap-Vert
9. MONTEIRO Alcilia	Guinée Bissau
10. KONE Amadou	Mali
11. Habou AKILOU	Niger
12. Cheick Christophe Gueye	Sénégal
13. Youssouf MAINA	Tchad
14. Cheick Baidy DIOP	Mauritanie
15. DOUMBIA	Gambie

ANNEXE 3**FICHES DE PROJET DES PAYS COTIERS**

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du projet Conservation des aires protégées et de la Faune du Parc Transfrontière "W. (Bénin, Burkina Faso - Niger).

2. Environnement et Justification

- Fragilité des écosystèmes des savanes et des forêts dans les aires protégées qui nécessitent une protection
- Textes législatifs axés sur la repression
- le PARC national du W entre le Niger, Burkina et le Bénin regorgent de grandes potentialités en matière de diversité biologiques.
- Insuffisance des infrastructures dans les Parcs nationaux
- Nécessité d'une amélioration de la gestion des aires protégées, avec la participation des populations riveraines

3. Objectifs

- Aider à la création d'une coordination régionale de conservation de la nature
- Harmoniser les textes relatifs à la chasse et à la protection de la nature des Etats concernés
- Développer un approche régionale des aires protégées avec le Burkina, le Niger et le Bénin
- Développer et aménager les zones cynégétiques
- Mettre en oeuvre des actions de formation de sensibilisation et d'éducation

4. Activités

- Renforcement des services chargés de la gestion des aires protégées
- Reorganisation et gestion des zones de chasse
- Formation
- Construction des infrastructures au sein des parcs nationaux
- Consultations et coordination des activités communes pour la gestion des Parcs.

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet Conservation et gestion des aires protégées entre la Côte-d'Ivoire et la Guinée

2. Environnement et Justification

Les Monts Nimba (Guinée) et le bassin du Fleuve Cavally (Côte-d'Ivoire) constituent des réserves importantes en matière de diversité biologique. Ces réserves sont classés "Réserves de la Biosphère.

En vue d'harmoniser les approches et de développer un programme de protection et de gestion durable des ressources fauniques de la zone transfrontière, les experts des deux pays entretiennent des contacts informels.

La table ronde des bailleurs de Fonds, tenue à Conakry en 1996 a recommandé le renforcement de la Coopération Sous-régionale pour une gestion globale et concertée des Monts Nimba (et du bassin du fleuve Cavally.

3. Objectifs

- * Protection et la gestion des aires protégées
- * Harmonisation des textes législatifs à la chasse
- * Renforcement de la Coopération inter-Etat pour la gestion des parcs frontaliers
- * Développement des sites touristiques.

4. Activités

- * Consultation entre les services techniques des pays frontaliers
- * Etude d'identification des contraintes socio-économiques
- * Etude de faisabilité des programmes conjoints de conservation et d'aménagement des infrastructures

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Gestion Participative des Ressources naturelles de la Faune - Côte-d'Ivoire Burkina Faso.

2. Environnement et Justification

L'approche gestion des terroirs devient la norme de facilitation de la gestion communautaire des ressources naturelles et du développement. Ce modèle de gestion appliquée implique la participation des populations à la conservation et gestion des parcs nationaux.

Les ressources fauniques constituent d'importantes sources de protéines pour l'alimentation des populations et les aires protégées sont souvent utilisées pour les activités de chasse et agricoles. D'où la nécessité de développer une gestion rationnelle des ressources naturelles situées au Burkina et en Côte d'Ivoire.

3. Objectifs

- doter les communautés de la capacité opérationnelle nécessaire pour lancer des activités améliorant leurs conditions de vie, production et milieu naturel
- aider les communautés à obtenir la responsabilité et les pouvoirs administratifs et juridiques nécessaires pour assurer la gestion des ressources de leurs terres
- améliorer les modalités de gestion de la faune sur chaque pays concerné
- renforcer les infrastructures dans les zones d'intervention

4. Activités

- Identification et formation des populations concernées dans les deux pays
- Constitution des comités villageois
- Etude des besoins et des possibilités socio-économiques
- Etude de faisabilité des programmes de protection des aires aménagées et de gestion des terres (agriculture, irrigation points d'eau, aménagement fonciers, élevage ect...)

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Aménagement des bassins versants du Fouta Djallon (Guinée, Mali, Sénégal, Gambie et Guinée Bissau)

2. Environnement et Justification

Les bassins du Fouta Djallon en Guinée sont considérées comme le "château d'eau" de l'Afrique de l'Ouest car la plupart des fleuves y prennent leurs sources. L'aménagement intégré de ces bassins transfrontaliers partagés par plusieurs pays (Guinée, Mali, Niger, Guinée Bissau, Gambie) a toujours été une des préoccupations de la Communauté Internationale.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles des bassins versants, le projet du Fouta Djallon a obtenu une assistance qui a permis de réaliser certains programmes.

Le projet proposé vient en complément et s'appuie sur les aspects régionaux impliquant la participation des pays riverains aux programmes d'aménagement des bassins versants.

3. Objectifs

- Planification de la mise en valeur et du développement intégré des bassins versants
- Promotion des programmes de recherche - développement à l'échelle des bassins fluviaux partagés
- Développement d'un système intégré d'information de documentation et de communication relatif aux ressources en eau et l'environnement des bassins transfrontières
- Création de réseaux et de mécanismes conjoints de suivi hydro-écologique des bassins partagés

4. Activités

- Restructuration institutionnelle du projet et l'élaboration du cadre juridique devant faciliter la mise en oeuvre des composants du projet sous-régional
- Evaluation et formulation des projets de plan d'aménagement hydraulique des bassins fluviaux
- Appui des Etats riverains à la formulation des projets, etc..
- Mise en oeuvre d'actions communes par les différents partenaires

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Etablissement d'un pôle régional de conversions thermochimiques des biomasses ligno-cellulosiques (Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire)

2. Environnement et Justification

Le bois et les sous-produits agricoles et industriels constituent d'importantes sources d'énergie susceptibles de garantir la satisfaction des besoins domestiques vitaux mais aussi des développements artisanaux et industriels.

La valorisation de cette biomasse reste rudimentaire et couteuse en consommation de matière première.

Les ressources en bois des forêts et des savanes de la sous-région sont l'objet d'une exploitation massive pour la fourniture du bois de chauffe entraînant une forte dégradation de la couverture végétale.

Dans le cadre de l'utilisation rationnelle de ces ressources, il s'impose de développer la recherche pour la production des combustibles ligneux. Un pôle régional de conversions thermochimiques des biomasses ligno-cellulosiques contribuera à répondre à ce souci majeur.

La Côte-d'Ivoire située en zone forestière et le Burkina Faso en zone savane constitueront les deux cellules de base d'expérimentation thermochimiques.

3. Objectifs

- Promotion d'un développement économique durable basé sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles
- Utilisation d'une technologie appropriée de production énergétique
- Valorisation des sous-produits agro-industriels et agricoles

4. Activités

- Renforcement des capacités des stations de recherches forestières de l'Institut de développement des Forêts de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso
- Production de charbon active
- Production d'énergie pour le séchage du bois d'œuvre
- Mise en place d'équipements
- Etude d'identification des besoins en équipement et évaluation technique et financière du projet.

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du projet: Projet régional de lutte intégrée contre le STRIGA et l'ALECTRA

2. Environnement et Justification:

Les pertes dues aux maladies végétales et autres ravageurs pour la production agricole sont considérables parmi les ravageurs, on peut citer le STRIGA et l'ALECTRA qui ont fait leur apparition dans plusieurs zones de production des pays membres de la CEDEAO. De vastes superficies de cultures vivrières (millet, riz, maïs, shorgo) légumieuses (niébé) sont attaquées par le STRIGA et l'ALECTRA. Les pertes des récoltes peuvent aller de 10 à 100% selon les cas. Cette situation affecte plusieurs pays, notamment, le Bénin, le Togo, le Niger, Nigeria, Ghana, etc...

Les effets de cette infestation ont entraîné l'abandon par les paysans de leurs parcelles. Pour faire face à ce fléau, il s'avère nécessaire d'adopter une action commune et concertée des pays voisins et de développer des méthodes intégrées de lutte.

Le projet régional proposé s'intègre dans le cadre des efforts des pays pour éradiquer le fléau.

3. Objectifs

- Renforcement de la Coopération inter-Etat pour coordonner et harmoniser les politiques et programmes d'intervention
- Appui et renforcement des structures de protection des végétaux des pays
- Sensibilisation et formation des agricultures
- Renforcement de la coordination régionale.

4. Activités

- Identification et évaluation du degrés d'invasion des ravageurs dans les pays
- collecte des informations et de documentation

- vulgarisation des méthodes intégrées de lutte (biologique chimique) avec la participation des agriculteurs
- création des zones pilotes d'expérimentation et de pré-vulgarisation des résultats obtenus
- campagnes de sensibilisation et d'information sur les problèmes liés à la STRIGA et ALECTRA
- évaluation d'impact du fléau
- mise en place d'une unité régionale de coordination des programmes de lutte intégrée
- évaluation des besoins en équipement et matériels pour les volets nationaux
- mobilisation des ressources financières

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Projet Régional du lutte contre la mouche Blanche (Bénin, Ghana, Togo et Nigéria)

2. Environnement et Justification

Dès 1992, la mouche blanche, aleurodicus dispersus, a été signalée dans certains pays du golfe de Guinée (Bénin, Ghana, Nigéria et Togo).

Les enquêtes effectuées ont révélé la présence du ravageur infeste une gamme variée d'essences fruitières (bananier, papayer, goyavier, agrumes, avocatier, cocotier, manguier, etc..), forestières (Acacia, Eucalyptus..), vivrière (manioc). Selon les sources plus de 100 espèces botaniques sont attaquées par la mouche.

L'infestation de la mouche était essentiellement localisée au niveau des agglomérations (villes et villages) le long des grands axes routiers. Elle risque d'atteindre l'intérieur des pays en prenant un caractère endémique.

Son expansion représente un danger réel pour l'agriculture de la sous-région si aucune action harmonieuse n'est entreprise dans l'immédiat.

Une réunion de concertation régionale sur la lutte biologique contre la mouche blanche, a été organisée par la FAO et la CEDEAO en 1994 à Lomé (TOGO) a recommandé la mise en oeuvre d'un projet régional à sous l'égide de la CEDEAO.

3. Objectifs

- formation en recyclage des techniciens des services de la protection des végétaux, de la recherche des agents de l'encadrement rural et des ONG
- Recherche de l'adhésion et la participation de la population à la lutte contre le fléau
- Renforcement des capacités d'intervention des services de protection des végétaux
- Coordination des programmes inter-Etats

- Développement des méthodes intégrées de lutte
- Renforcement des mesures phytosanitaires

4. Activités

- Mise en place d'une unité régionale de coordination des actions aux niveaux national et sous-régional
- Identification et évaluation de l'étendue du fléau
- Renforcement des dispositifs nationaux de contrôle phytosanitaire (législation, inspection et quarantaine)
- Formation des techniciens et des populations
- Recherche et vulgarisation de la méthode biologique
- Création d'un réseau d'information sur la mouche blanche
- Concertations avec les pays infestés, les OIG et Organisations internationales, (CEDEAO, CILSS, OUA, IITA, ect...)
- Mobilisation des ressources financières.

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Programme intégré d'information agricole pour le développement agricole de l'Afrique de l'Ouest

2. Environnement et Justification

L'accès à l'information agricole constitue l'une des principales contraintes au développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Les systèmes nationaux de recherche agricoles disposent d'une large gamme de résultats de recherche, cependant du fait de la détérioration de l'environnement économique, les services d'information et de documentation et de dissémination de ces résultats laissent à désirer. Ainsi, la mise en place des systèmes d'information durables et leur mise à contribution dans les stratégies de développement agricole des pays de la CEDEAO déterminent dans une large mesure la réussite des politiques agricoles.

La majorité des paysans sont analphabètes et pratiquent une agriculture de subsistance. Diverses méthodes de vulgarisation ont été utilisées. L'accès à ces informations demeure la première priorité pour le transport des technologies et l'acquisition de nouvelles techniques.

C'est dans ce contexte que la CEDEAO, en collaboration avec la CTA, les institutions nationales et internationales a élaboré un programme intégré d'information agricole.

3. OBJECTIFS

Le programme a pour objectifs de:

- relever la capacité de production, de traitement et de dissémination de l'information agricole
- accroître l'accès à l'information aux différents utilisateurs
- Promouvoir l'information et son utilisation comme facteur de développement
- Mettre en place des structures d'échange d'information efficace aux niveaux local, national et régional

- Développer des capacités de gestion de l'information agricole des Services de recherche agricole de l'Afrique de l'Ouest.

4. Activités

Quatre projets ont déjà été identifiés:

1. Formation des systèmes de vulgarisation agricole
2. Renforcement des systèmes de vulgarisation agricole
3. Production et échanges de programmes de radio et de Télévision rurales
4. Mise en place d'un système intégré d'information agricole en Afrique de l'Ouest.

Le coût total du programme est évalué à 42,780 US\$.

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Renforcement des capacités des centres de liaison pour la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification

2. Environnement et Justification

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et conformément à l'Article 4 de cette Convention, les pays Africains Parties, peuvent déléguer aux organisations intergouvernementales sous-régionales les responsabilités d'assumer les fonctions de centres de liaison pour la coordination de la mise en oeuvre du PASR.

En Afrique de l'Ouest, le CILSS et la CEDEAO Ont été désignés comme centres de liaison. Le souci qui a guidé ce choix est dicté par le besoin de favoriser la complémentarité des pays de la sous-région situés dans la partie du Sahel et dans la zone forestière afin d'éviter le double-emploi et de favoriser les échanges et la synergie entre les pays.

Les deux institutions seront chargées de coordonner toutes les activités liées à la mise en oeuvre du PASR et au suivi de l'exécution des projets. A cet effet, il s'avère nécessaire de renforcer leurs capacités pour mener à bien ces activités tant aux niveau national qu'aux niveaux régional et international.

3. Objectifs

Le renforcement des capacités sous-régionales a pour objectifs de:

- aider, à élaborer et exécuter les programmes d'action nationaux;
- faciliter les échanges d'information, d'expérience et de savoir-faire
- harmoniser les politiques et programmes de lutte contre la désertification.

4. Activités

- Coordination de l'élaboration et de la mise en oeuvre des PAN et du PASR
- Mise en place de systèmes d'information et de gestion des ressources naturelles

- Consultations avec les pays organisations inter-gouvernementales sous-régionales et internationales;
- Fourniture des Services techniques et renforcement des institutions sous-régionales pour la formation
- Elaboration et coordination des programmes conjoints pour assurer une gestion durable des ressources naturelles transfrontières, au moyen de mécanismes bilatéraux et multilatéral;
- Recherche de moyens permettant de partager les expériences, en particulier au sujet de la participation des populations à une meilleure gestion des ressources naturelles
- Sensibilisation et mobilisation des partenaires au développement à la mise en oeuvre des programmes.

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet Projet Régional de lutte contre les végétaux flottants dans les pays membres de la CEDEAO

2. Environnement et justification

Depuis une décennie certaines espèces de végétaux flottants envahissent les plans d'eau des systèmes lagunaires des pays côtiers (Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigéria). Parmi les espèces les plus nuisibles, on peut citer Eichornia Grassepès, la jacinthe d'eau, Pistia Statiotes - Salades d'eau et Salvinae Molesta - fougère d'eau. La prolifération de ces plantes posent des problèmes d'ordre écologique socio-économique.

Préoccupés par la prolifération rapide de ces plantes, les Etats membres affectés ont déployé certains efforts pour lutter contre le fléau. La CEDEAO a été mandatée de préparer un programme régional de lutte.

En 1992, la BAD a financé la réalisation d'une étude de faisabilité, achevée en Décembre 1995.

L'étude a proposé la mise de six projets régionaux de lutte intégrée. Ces projets sont axés sur les bassins fluviaux transfrontières:

- Projet de lutte intégrée dans les systèmes lagunaires de Côte-d'Ivoire et le Ghana
- Projet de lutte intégrée dans les systèmes lagunaires du Bénin et du Nigéria
- Projet de lutte intégrée du bassin supérieur du Niger
- Projet de lutte intégrée de la moyenne Vallée du Niger, Nigeria et Benin)
- Projet de lutte intégrée dans le Delta du Sénégal
- Unité régionale de coordination.

3. Objectifs

L'objectif principal du programme de lutte contre les végétaux flottants est la protection et la restauration de la biodiversité dans les cours d'eau.

Les projets ont pour objectifs de:

- renforcer les capacités des Etats infestés dans la lutte contre le fléau
- favoriser la concertation et les échanges d'information et d'expérience
- Coordonner et harmoniser les programmes de lutte (biologique, mécanique et chimique)
- impliquer les populations rurales dans la gestion de leur environnement

4. Activités

- Renforcement des structures nationales en équipement et en savoir-faire pour lutter contre le fléau
- Campagnes de sensibilisation et d'information des populations riveraines sur les méthodes de lutte
- Introduction et vulgarisation des méthodes de lutte
- Formation des agents à la maîtrise des méthodes de lutte
- Consultations inter-Etats pour harmoniser les politiques et programmes
- Suivi et évaluation de l'étendue du fléau

Coût du projet: 14,119,580 US dollars

FICHE SYNOPTIQUE

1. Titre du Projet: Applications météorologiques pour le développement durable des Pays de la CEDEAO

2. Environnement et Justification:

Les Etats Membres de la CEDEAO ont leurs économies orientées principalement vers le développement des potentialités agricoles. Le secteur agricole est tributaire des aléas climatiques. Ces dernières décennies, les effets de la sécheresse et la désertification ont entraîné une baisse considérable de la production agricole et une dégradation de l'environnement. Face à cette crise, les pays de la sous-région ont développé des programmes liés aux applications météorologiques et à la diffusion des informations météorologiques.

Les pays disposent des services météorologiques. Les principales contraintes sont liées à l'insuffisance des stations d'observation pour la collecte, le traitement et la diffusion des données, ainsi que les équipements.

Au niveau sous-régional, les centres de formation et d'applications météorologiques (AGRHYMET, ACMAD, EAMACI) ont été mis en place pour répondre aux besoins des pays sahéliens.

Dans le souci de favoriser l'intégration régionale la CEDEAO a élaboré un projet régional, axé sur les applications météorologiques et le renforcement des capacités nationales et sous-régionales. Ce programme a été élaboré en collaboration avec l'OMM.

- Renforcement d'un réseau de stations d'observations synoptiques
- Renforcement des systèmes régionaux de télécommunication
- Renforcement des centres régionaux de formation et de maintenance des équipements
- Applications météorologiques pour les secteurs de l'Agriculture et de l'environnement.

Le projet sera réalisé en deux phases:

Phase 1: Mise en place des structures de base aux niveaux national et sous-régional

- Formation du personnel et renforcement des équipements pour les réseaux d'observations

Phase 2: Orientée vers les applications météorologiques articulaires autour des centres régionaux

3. OBJECTIFS

- Amélioration et développement des applications météorologiques aux secteurs sociaux et économiques
- Renforcement de la coordination entre les services météorologiques et institutions et organismes inter-gouvernementaux
- Renforcement des échanges d'informations météorologiques entre les différents secteurs économiques
- Contribution à l'augmentation de la production agricole, à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles.

4. ACTIVITES

- Acquisition et installation des équipements
- Formation et perfectionnement du personnel national
- Elargissement de la banque régionale de données météorologiques
- Etablissement des liaisons de télécommunication entre les systèmes nationaux de banque de données des pays non-membres du CILSS
- Organisation de séminaire et d'ateliers en traitement de données ect...

COUT:

Le coût total du projet est évalué à 27,039,890 \$US dollars.

ANNEXE 4**QUELQUES FICHES DE PROJET DES PAYS DU CILSS**

FICHES DE PROJETS MALI

FICHE SIGNALETIQUE DU PROJET DE RELANCE DU CENTRE REGIONAL D'ENERGIE SOLAIRE DE BAMAKO (CRES)

1. Intitulé provisoire du projet :

A titre indicatif, les suggestions de choix suivants de dénomination sont faits :

- Centre Interafricain pour les Energies Renouvelables et l'Environnement (CIERE);
- Centre Africain pour la Promotion des Energies Renouvelables et Sauvegarde de l'Environnement (CAPERSA) ;
- Institut Africain de Développement des Energies REnouvelables et d'Etudes sur l'Environnement (IADEREE) ;
- Centre Régional des Energies Renouvelables et de l'Environnement (CRERE) ;
- Centre de Développement des Energies Renouvelables et d'Etude sur l'Environnement.

2. Localisation : Bamako - Mali

3. Objectifs généraux et spécifiques

Renforcement de la coopération sous régionale en matière de développement des énergies renouvelables et la protection de l'Environnement.

4. Justification

La nécessité d'un centre africain de référence en matière d'énergie a été évoquée au cours de plusieurs rencontres internationales par de nombreuses agences. Le projet de Centre Régional Africain pour l'Energie Solaire (CRAES) à Bujumbura (Burundi) a été une tentative dans ce sens, mais qui s'est soldée par un échec, faute sans doute d'un montage technique, financier et inntitutionnel adéquat.

Aussi, avec l'ouverture de la décennie du solaire, le CRES avec un équipement performant et son expérience pourra jouer un rôle important d'échange d'informations, de coordination, ...etc tant au niveau sous-régional que régional.

5. Principales actions et domaines d'activités

- Recherche-Adaptation Technologique ;
- Formation ;
- Interface entre industriels, promoteurs et utilisateurs.

6. Cadre institutionnel

Structure autonome à caractère international entretenant des relations de partenariat avec différentes organisations nationales et intergouvernementales.

7. Principaux acteurs

GRM - UEMOA - BAD - BID - PNUD - PNUE - ACCT - CEA - CILSS - CEDEAO
- ADEME - AGCD - GTZ - JICA - USAID.

8. Résultats escomptés

- développement des capacités aux niveaux national et dans la sous-région ;
- contribution à l'économie de combustible ligneux en améliorant la gestion des ressources communes ;
- renforcement de la coopération sous-régionale ;
- contribution à la réalisation d'économie d'échelle.

9. Mécanismes de mise en œuvre

- préparation, évaluation et approbation du projet en rapport avec tous les acteurs impliqués ;
- mise en œuvre en rapport avec les acteurs impliqués ;
- suivi-évaluation ;
- rapport périodique sur l'Etat d'avancement.

FICHE SIGNALTIQUE DE PROJET

1. Intitule du projet : Projet pilote Guinée-Mali de création d'un système intégré de suivi-écologique Hydro-écologique du bassin du Niger Supérieur.

2. Localisation : Konakry-Bamako avec une coordination nationale par Etat.

3. Objectifs généraux et spécifiques

Renforcer la coopération entre les deux pays en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- mieux connaître et conserver l'hydro-écologie du Niger Supérieur ;
- amélioration des connaissances concernant les risques de pollution le long du fleuve Niger.

4. Justification : la disponibilité en quantité et en qualité des ressources en eau du fleuve Niger est vitale pour le développement économique et social des pays qu'il arrose et singulièrement ceux du Sahel.

5. Principales actions et domaines d'activités

- identification des sources de pollution potentielle ;
- étude de vulnérabilité de l'écosystème à la pollution ;
- identification du développement future ;
- mesure de la qualité de l'eau ;
- mise en oeuvre d'un système de suivi-hydro-écologique.

6. Cadre institutionnel

Coordination mise en place dans chacun des deux pays.

7. Principaux acteurs

- Gouvernement des deux ETats ;
- Les populations concernées ;
- Le Royaume des Pays Bas.
- CILSS

8. Résultats escomptés

Contribuer à améliorer la qualité des eaux pour la santé des populations dans le cadre d'une coopération sous-régionale renforcée.

9. Mécanisme de mise en oeuvre

- identification conjointes des actions de la 2ème phase sur une base participative ;
- conception et mise en oeuvre du projet ;
- suivi-évaluation.

10. Commentaire : l'importance des objectifs de ce projet mérite qu'il soit étendu sur un bief du fleuve plus important.

A terme ce projet pourrait s'intégrer à d'autres existants ou en gestation et portant sur la gestion des ressources naturelles du fleuve Niger.

FICHE DE PROJET

1. Intitulé : Contribution des services météorologiques au développement durable dans les pays de la CEDEAO.

2. Localisation : chaque Etat membre de la CEDEAO

3. Objectifs :

Objectifs généraux

Le projet contribuera au développement des ressources naturelles de la sous-région, ainsi qu'à la réduction des effets négatifs du temps et du climat tels qu'inondations, sécheresses, etc.

Le projet vise à renforcer et améliorer l'utilisation de l'information météorologique et hydrologique au bénéfice des activités économiques et sociales de la CEDEAO, notamment l'agriculture, les ressources en eau, le transport et l'énergie.

Le projet vise à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'environnement en général, et la météorologique en particulier, car plus que partout ailleurs les contraintes environnementales, la limitation des ressources humaines, financières et technologiques, d'une part, et les similitudes des climats des pays de la sous-région, d'autre part, militent en faveur d'une intégration régionale.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- a) contribuer à atténuer les effets négatifs du temps et à augmenter la production agricole, ce en fournissant des prévisions plus précises et à plus longue échéance ;
- b) mieux comprendre les processus climatiques dans la région, de façon à pouvoir améliorer et développer les prévisions mensuelles et saisonnières des précipitations et déterminer dans quelle mesure il est possible de prévoir le climat, sa variabilité et son évolution, ainsi que les risques de sécheresse ;
- c) renforcer et améliorer l'utilisation des informations météorologiques et hydrologiques au bénéfice des activités économiques et sociales des pays de la CEDEAO, notamment l'agriculture, les ressources en eau, le transport et l'énergie ;
- d) renforcer les capacités humaines et techniques des services météorologiques de la sous-région pour leur permettre individuellement ou collectivement, de combler le fossé technologique qui les sépare de ceux des pays développés, d'une part, et d'être en mesure de procurer l'assistance nécessaire au développement socio-économique de la sous-région, d'autre part.

4. Justification

Le problème le plus épineux auquel doit faire face chacun des services météorologiques est la limitation des ressources financières, du fait de difficultés économiques de la plupart, sinon de la totalité des pays de la sous-région. Donc l'assistance extérieure demeure nécessaire. C'est en effet, grâce aux projets financés aussi bien dans le cadre du PNUD et du Programme de Coopération Volontaire (PCV) de l'OMM que dans le cadre d'une assistance bilatérale que les services météorologiques nationaux ont pu renforcer leurs systèmes météorologiques de base (stations d'observation, télécommunication, traitement des données) et améliorer les services rendus aux usagers, notamment dans le secteur agricole (Programme AGRHYMET). Mais cette aide demeure limitée et n'a pas permis, jusqu'à ce jour, d'avoir pour la plupart des services météorologiques une exploitation efficace tant au niveau de la collecte et du traitement des données qu'à celui de l'assistance fournie avec divers secteurs économiques.

5. Activités - Résultats

- Capacités régionales et nationales renforcées en matière de prévisions ;
- Gestion améliorée des banques de données climatologiques;
- Utilisation améliorée de l'information météorologique ;
- Assistance agrométéorologique renforcée ;
- Réseaux d'observations renforcés ;
- Système de télécommunication opérationnel au triple niveau : national, régional et international ;
- Capacités nationales et régionales renforcées en matières de maintenance et développement instrumental ;
- Capacités régionales et nationales renforcées en matières de formation professionnelle.

6. Cadre Institutionnel

Services météorologiques nationaux et Secrétariat Exécutifs de la CEDEAO et du CILSS.

7. Principaux acteurs

- Etats membres de la CEDEAO
- Etats membres du CILSS
- CEDEAO
- CILSS
- OMM
- Populations.

FICHE DE PROJET

1. Intitulé : Création d'une force sahélienne d'intervention contre le criquet pèlerin.

2. Localisation : OCLALAV à Dakar.

3. Objectifs généraux et spécifiques :

- Renforcement de la coopération entre les pays membres de l'OCLALAV ;
- Participation à la sécurité alimentaire.
- Développement des capacités.

4. Justification :

Les invasions périodiques de Criquet Pèlerin connues ont été la cause d'une grande perte des récoltes. C'est pour cela que le Criquet pèlerin a été considéré comme un des grands fléaux.

Sa menace peut se noter sur deux plans :

- . sur le plan régional, au niveau des aires grégoriennes formant presque un triangle entre la Mauritanie, le Nord du Mali et du Niger et l'extrême Sud Algérien. L'activité acridienne dans cette zone peut être renforcée par les populations venues du Tchad où des zones limitrophes des zones sahéliennes et des régions sahariennes. Cela peut consister une menace au niveau de la sous-région.
- . sur le plan inter-régional (région occidentale, région centrale, région orientale) nous retrouvons le même scénario de reproduction estivale et hiverno-printanière dans chacune des régions.

Les données ont montré qu'une invasion une fois qu'elle atteint un certain niveau, il devient difficile de l'arrêter. On utilise de grandes quantités de pesticides et beaucoup d'autres moyens (humains, matériels et financiers) pour limiter les dégâts.

Tous les résultats obtenus au niveau de la recherche et sur le terrain n'ont permis que de cerner les zones particulières appelées foyers ou aires grégoriennes, et de mettre un dispositif d'intervention de lutte et de prospection afin d'arrêter tout départ d'invasion et empêcher par la même occasion la formation d'essaims.

La seule stratégie recommandable par tous les organismes de coopération et de recherche est la lutte préventive. Cette lutte doit être une "lutte précoce opportuniste" qui consistera à détruire le plus tôt possible les premières infestations décelées dans la zone de surveillance de la matière la plus économique et la moins polluante possible.

C'est dans ce sens que la création d'une force dotée d'un potentiel d'intervention au sein de l'OCLALAV a été décidée lors de la 27^e Session du Conseil des Ministres de l'Organisation.

5. Activités - Résultats :

- sécurisation des cultures et des pâturages ;
- redynamisation de l'OCLALAV ;
- échanges d'informations et de connaissances ;
- formation des cadres.

6. Cadre Institutionnel : La force d'intervention sera composée d'équipes nationales mises à la disposition de l'OCLALAV.

7. Principaux acteurs :

- services nationaux de protection des végétaux ;
- OCLALAV ;
- Bailleurs de Fonds ;
- CILSS ;
- CEDEAO.

8. Mécanisme de mise en oeuvre :

- identification pour les différents acteurs dans le cadre d'un partenariat des activités à mettre en oeuvre ;
- préparation du dossier de la force en vue de la recherche de financement ;
- mise en oeuvre ;
- suivi-évaluation par les organes statutaires.

- une cellule nationale composée de cadres bien formés et compétents pour répondre aux problèmes posés par la gestion des ressources en eau et de l'environnement dans le bassin du Niger et capable de développer plus avant les méthodologies disponibles à cet effet ;
- un système de promotion des produits du CIP et du CNP afin de conduire à une utilisation optimale et courante des prévisions hydrologiques dans le cadre des activités quotidiennes des acteurs de développement du bassin du Niger en particulier par les gestionnaires de périmètres irrigués, de sociétés de distribution d'eau potable, de centrales hydro-électriques et de parcs nationaux ;
- un plan (actualisé) de développement intégré du bassin du Niger devant servir de moule pour tous les projets de mise en valeur des ressources en eau du fleuve Niger et de ses affluents dans le pays.

6. Cadre Institutionnel : ABN et Etats membres :

7. Principaux acteurs :

- Etats membres ;
- ABN ;
- CILSS ;
- CEDEAO.

8. Mécanisme de mise en oeuvre :

- Identification des actions, des moyens par les différents acteurs dans le cadre d'un partenariat ;
- formulation du projet ;
- recherche de financement ;
- mise en oeuvre ;
- suivi-évaluation par les acteurs.

FICHE DE PROGRAMME

1. Intitulé du programme : Promotion de la Gestion durable des ressources en eau dans les régions sèches.

2. Localisation : Coordination Nationale par Pays sous l'égide du CILSS.

3. Objectifs généraux et spécifiques :

Le but général du programme est de faciliter le transfert et l'échange d'expériences, d'informations et de technologies en matière de gestion durable des ressources en eau, au bénéfice des utilisateurs des terres dans les pays en développement touchés, en particulier en Afrique. En appuyant une gestion améliorée des ressources en eau et des ressources en terre qui y sont liées, le programme contribuera à la réhabilitation des terres dégradées, réduira les pressions sur les zones marginales et minimisera ainsi les impacts des sécheresses récurrentes sur les populations locales dont il améliorera la sécurité alimentaire.

Pour atteindre ce but, le programme entend :

- i) Identifier les obstacles qui s'opposent à une gestion efficace des ressources en eau en Afrique et dans les autres régions en développement touchées, et documenter, analyser et diffuser les informations sur les interventions réussies de façon à en élargir l'application et à en favoriser l'adoption par les utilisateurs de la terre au niveau local.
- ii) Promouvoir un dialogue de politiques entre les parties concernées au niveau national, afin d'encourager la réforme des politiques nécessaires pour établir une base durable pour l'exploitation efficace des ressources en eau en vue du développement agricole des terres sèches ;

Le programme visera à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources dans les conditions d'utilisation des terres suivantes :

- 1. l'agriculture pluviale ;
- 2. l'agriculture irriguée en mettant l'accent sur l'irrigation à petite échelle ;
- 3. le système pastoral.

4. Justification du programme :

Dans les terres sèches, les limitations et la rareté de l'eau opposent des obstacles majeurs au développement économique. Cette rareté résulte de la combinaison complexe de divers facteurs ; gravité de l'aridité due à des pluies peu fréquentes, sécheresse récurrentes effets de la dégradation des terres sur la capacité de rétention des sols, les régimes hydrologiques des cours d'eau et le réapprovisionnement des ressources en eaux souterraines;

politiques inadéquates et croissance démographique. Cette situation est encore aggravée par l'utilisation inefficace qui est faite de ces ressources rares. C'est pour ces diverses raisons que les zones et les régions sèches sont souvent exposées à une insécurité alimentaire aiguë qui aboutit souvent à la famine. La vulnérabilité à la sécheresse est accentuée par la pauvreté extrême et l'absence de moyens d'existence de substitution. Les efforts visant à améliorer la gestion des ressources en eau sont donc d'une urgence extrême afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les terres sèches, en particulier en Afrique, tout en s'assurant qu'une augmentation de la productivité n'aura pas pour effet d'induire une dégradation de la base de ressources naturelles.

Un grand nombre d'expériences utiles ont été menées dans le domaine de la gestion des ressources en eau, dans les pays développés comme dans les pays en développement, mais il n'y a guère eu de tentatives visant à encourager les échanges d'informations sur ces expériences. Dans ses articles variés, la Convention demande aux Parties de promouvoir l'utilisation des techniques traditionnelles et locales pertinentes, en dressant des inventaires et en appuyant activement l'amélioration et la diffusion de ces techniques (Article 18, paragraphe 2a et 2c). Il est également demandé aux Parties de promouvoir la coopération internationale entre les pays touchés dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources en terres et en eau pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, y inclus par la coopération en matière de transferts de technologies (Article 18, paragraphe 1).

Il est par conséquent nécessaire d'entreprendre une identification, une documentation et une analyse systématiques des expériences réussies de gestion des ressources en eau, y compris des politiques, des institutions, et des technologies appropriées, et d'instaurer des mécanismes qui assureront une large diffusion des résultats de ces interventions réussies auprès des utilisateurs des terres et des éleveurs dans les régions sèches. C'est ce besoin que la présente proposition vise à satisfaire, conformément aux dispositions de la Convention ci-dessus mentionnées.

5. Principales actions et domaines d'activités :

Le programme organisera les activités suivantes :

- . Analyse des obstacles actuels qui s'opposent à une gestion efficace des ressources en eau au niveau local dans les pays d'Afrique touchés par la désertification ainsi que dans d'autres régions touchées du monde en développement. Cette analyse sera suivie par l'identification, la documentation et l'analyse d'exemples d'expériences réussies (à commencer par l'Afrique), qui pourraient contribuer à surmonter des obstacles identifiés. Ces expériences peuvent relever du domaine des politiques, des institutions, et des techniques et des technologies de gestion de ressources en eau peu coûteuses et efficaces.

- . Facilitation de l'accès des petits propriétaires des pays en développement touchés en particulier en Afrique, aux informations pertinentes, aux expériences, aux connaissances, aux technologies et aux techniques de gestion des ressources en eau, afin de surmonter les obstacles identifiés. Un élément clé de cette activité sera la promotion d'échanges entre pays et entre régions sur ces expériences pratiques, en

particulier au niveau de l'exploitation agricole.

- . Appui à l'élaboration de techniques participatives visant à améliorer et à adapter les connaissances existantes, afin de faciliter leur transfert entre pays et régions pour permettre leur adoption par les utilisateurs des terres.

- . Elaboration de stratégies supplémentaires pour élargir la diffusion de l'information sur les interventions réussies identifiées.

6. Cadre Institutionnel :

Aux fins de faciliter la coordination et l'exécution efficace du programme, le dispositif suivant est envisagé :

Au niveau national

Un point focal sera établi pour animer un réseau d'entités gouvernementales clés, d'ONG, d'organisations communautaires et de donateurs intéressés participant à la gestion des ressources en eau au niveau local. L'interface avec le processus du PAN sera réalisée par l'intermédiaire de ce point local.

Au niveau international

Une unité de coordination sur le terrain sera établie, elle aura pour fonctions de gérer le programme dans son ensemble, et d'animer et de suivre les progrès de son exécution. Elle sera dotée en personnel de professionnels à plein temps possédant des formations complémentaires.

7. Principaux acteurs :

Etant donné que le programme sera concentré sur les expériences au niveau local, les principaux partenaires au sein des pays seront les collectivités locales, les organisations communautaires, les ONG et le personnel local des projets.

8. Résultats escomptés :

Les principaux produits du programme seront les suivants :

- . La diffusion et l'adoption élargies des expériences réussies, des techniques et du savoir-faire en matière de gestion de l'eau dans les régions sèches ;

- . La formation d'un grand nombre de cultivateurs et d'éleveurs aux pratiques de la gestion durable des ressources en eau ;

. L'établissement d'un "environnement porteur" au niveau touchés afin de promouvoir et d'appuyer la gestion durable de niveau local.

. Le renforcement des institutions communautaires chargée ressources en eau au niveau local.

9. Mécanisme de mise en oeuvre :

Le programme sera exécuté selon les phases suivantes :

Phase 1 : Démarrage du programme :

Au cours de cette première phase, les actions suivantes sero

. Sélection de cas de pays en Afrique ;

. Examen/évaluation rapides afin d'utiliser les obstacles per en tenant compte des questions d'égalité entre les sexes et d'a initiatives réussies susceptibles de résoudre les difficultés id documentées en vue de leur diffusion ;

. Elaboration d'une méthodologie pour les études de cas en l'analyse au niveau local, comportant en particulier la de succès".

Phase II : Réalisation des études de cas

Les principales activités de cette phase consisteraient en :

. Une étude informelle des capacités/institutions existant da

. La sélection et la nomination de points focaux et leur for à utiliser dans les études de cas ;

. L'examen d'autres régions, y inclus de pays développés, exemples d'expériences efficaces permettant de surmonter le l'analyse de cas ;

Phases III : Echange d'expériences et élaboration de tec

Les activités de cette phase comprendront :

. Des visites d'agriculteurs à agriculteurs, en recourant à l "agriculteurs experts" ;

FICHE DE P)

1. Intitulé : Pr

2. Localition :

3. Objectifs gé

Objectif global

Ce projet doit i la Zone sahélienne, c d'évolution pour les g le plus haut.

Objectifs spécif

- appuyer les é d'amélioration des inst conservation des semer

- coordonner le

- harmoniser les

- appuyer les Et d'évaluation ;

- permettre les é pays et aussi av monde ;

- assurer la fo personnel ;

- assurer la diff utilisation efficie

- développer et p nationales de se semences foresti

4. Principales ac

* la form

* la prosp

* la manu

* la mise

- . Une recherche participative visant à adapter les expériences réussies et à identifier les conditions propices au transfert des expériences ;
- . L'élaboration de nouveaux mécanismes de diffusion de l'information (vidéos, CD-ROM, réseaux, etc...) ;
- . Les échanges d'expériences, de technologies et de savoir-faire avec les institutions des pays développés.

FICHE DE PROGRAMME

1. Intitulé : Programme sous-Régional de production de semences forestières.

2. Localition : Volet National dans chaque Etat coordonné par le CILSS.

3. Objectifs généraux et spécifiques

Objectif global

Ce projet doit permettre une bonne gestion des ressources génétiques des ligneux de la Zone sahélienne, d'améliorer leur utilisation présente et de préserver leur capacité d'évolution pour les générations futures en maintenant leur diversité génétique à leur niveau le plus haut.

Objectifs spécifiques

- appuyer les états dans la création de réseaux d'approvisionnement en semence ou d'amélioration des installations existantes pour la manutention, les tests de qualités et de conservation des semences ;
- coordonner les activités de semences des différents pays ;
- harmoniser les méthodes et les techniques de travail ;
- appuyer les Etats pour les récoltes de provenance pour la mise en place de dispositifs d'évaluation ;
- permettre les échanges de semences entre les structures de semences des différents pays et aussi avec d'autres structures spécialisées en semences forestières dans le monde ;
- assurer la formation et l'information scientifique et technique permanente du personnel ;
- assurer la diffusion et la vulgarisation des acquis de la recherche en vue de leur utilisation efficiente ;
- développer et promouvoir des relations fonctionnelles de travail entre les structures nationales de semences et les institutions régionales travaillant dans le domaine des semences forestières, de l'amélioration variétale ;

4. Principales actions et domaines d'activités :

- * la formation et l'information
- * la prospection des aires naturelles de récoltes et de diffusion des semences;
- * la manutention - physiologie - technologie - conservation et phytopathologie;
- * la mise en place de verger à graines, la conservations ;

- * Echanges et importations des semences ;
- * coopération en matière d'amélioration du matériel végétal génétique.

5. Cadre institutionnel

Coordination par le Secrétariat du CILSS des volets nationaux.

6. Principaux acteurs

Etats - ONG - CILSS - Populations

7. Résultats attendus

1/ Résultats à long terme

- garantir pour chaque pays collaborant au projet de tirer le meilleur profit d'une exploitation en commun des ressources génétiques ligneuses ;
- une utilisation optimale des moyens disponibles (fonds nationaux, aide multilatérale et bilatérale) en définissant un partage précis des tâches en évitant la duplication, en rendant possible l'échange d'expériences ;
- le développement et la promotion de nouvelles actions de mise en valeur des ressources génétiques ligneuses.

2/ Résultats à court Terme

- Une connaissance accrue des essences autochtones et exotiques ;
- le relèvement du niveau des connaissances du personnel forestier dans le domaine des ressources génétiques et de l'amélioration ;
- la création de structures nationales s'occupant du matériel végétal

8. Mécanisme de mise en oeuvre

- . Identification par tous les acteurs dans un cadre de partenariat des potentialités existantes, des besoins, des problèmes à résoudre ;
 - . Montage du programme ;
 - . Mise en oeuvre ;
 - . Suivi-évaluation.

FICHE DE PROJET

1. Intitulé du projet : Système Régional d'information et de communication sur l'environnement.

2. Localisation : Coordination sous-régionale au centre AGRHYMET de Niamey (Niger)

3. Objectifs généraux et spécifiques :

Objectif global :

Gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

- **Objectif stratégique :**

L'information environnementale pour une meilleure connaissance et suivi de l'état des ressources naturelles et de l'environnement au Sahel est mieux prise en compte dans les prises de décisions et l'élaboration des politiques et stratégies.

- **Objectif opérationnel :**

Des dispositifs fiables de gestion de l'information sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement sont renforcés et opérationnels dans un cadre sahélien harmonisé afin de mieux faire face aux problèmes environnementaux prioritaires.

4. Justification

Les contraintes identifiées par rapport à la collecte, au traitement et à la diffusion des documents dans les Etats au niveau des OIG ont pour noms :

- insuffisance ou absence de concertation ;
- absence d'échanges de données/information ;
- dispersion des données ;
- absence de politique documentaire ;
- approche sectorielle.

Aussi, la constitution d'un réseau permettra de surmonter les contraintes ci-dessus au niveau des Etats et des OIG.

5. Actions et domaines d'activités

- l'évaluation des potentielles des centres sous-régionaux et internationaux ;
- l'apport d'un soutien technique financier et en équipement au SIE des pays ;
- la formation des cadres ;
- l'utilisation de système de télécommunicatioin performants. Ex : Internet ;

- la dynamisation de l'échange de données et information aux niveaux national, sous-régional et international.

6. Cadre Institutionnel

- neuf composantes nationales ;
- une coordination régionale assurée par le Centre AGRHYMET de Niamey.

7. Principaux acteurs

- Etats membres du CILSS ;
- CILSS ;
- Partenaires au développement.

8. Résultats escomptés

Des capacités institutionnelles au niveau national et sous-régional pour la gestion de l'information environnementale sont mises en place.

Des indicateurs et des outils d'évaluation et de suivi de l'état de l'environnement sont standardisés et harmonisés.

L'échange d'informations sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement entre les Etats au niveau sous-régional est facilité et fluidifié.

Les Etats membres disposent d'une bonne expertise effectivement utilisée dans le domaine de la gestion de l'information environnementale.

9. Mécanisme de mise en oeuvre

Les résultats de l'atelier de Niamey en Avril 1996 devront servir de base à monter le projet et à rechercher le financement.

FICHES DE PROJETS CAP-VERT

5.1. Domaine d'activités et principales actions recensés

Au cours des interviews du consultant, il s'est avéré que la plupart des acteurs locaux et internationaux attendent le IV Plan National de Développement (PND) et le PAN tous deux en cours d'élaboration. Ces acteurs croient qu'il serait plus aisé de définir les actions PASR si les deux plans étaient élaborés.

Malgré ce contexte relativement défavorable, les interviewés ont fait des efforts pour définir les actions prioritaires de la PASR sur la base des nouvelles orientations politiques du Gouvernement, des compromis déjà assumés par le pays au niveau de l'intégration sous-régionale et international et des exigences inhérente à la mise en oeuvre de la CCD.

Ainsi, les actions définies s'articulent autour des programmes de:

- gestion des ressources naturelles,
- sensibilisation/information/formation,
- lutte contre la pauvreté,- recherche.

Les actions prioritaires sous-régionales peuvent se diviser en deux groupes: les Programmes Majeurs du Plan Triennal 1995-1997 du CILSS (programmes en cours ou pas) et les nouveaux programmes

5.1.1. Programmes Majeurs

Le Cap Vert continue à reconnaître la pertinence des actions des programmes majeurs et appuie leur continuation. Des évaluations qui certainement seront faites permettront d'actualiser et d'adapter le contenu des programmes.

Les Programmes Majeurs (et le résumé de leurs résultats et/ou objectifs) sont:

- a) Programme Majeur Politique de Gestion des Ressources Naturelles/Lutte contre la Désertification

Les objectifs opérationnelles de ce programme sont:

- Contribuer pour la mise en oeuvre de la stratégie de LCD intégrant les dispositifs de la Convention de LCD;
- Contribuer à l'utilisation durable des ressources naturelles au niveau local.

Les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont:

- R1 L'élaboration des PAN est soutenu par le CILSS;
- R2 Un Programme d'Action Sous-Régional est élaboré;
- R3 Un système de suivi-évaluation (SE) de la mise en oeuvre de la convention est mis en place;
- R4 Des mécanismes d'échanges d'information et d'expériences sur la mise en oeuvre de la convention sont opérationnels;;
- R5 La participation des ONG dans la mise en oeuvre de la convention est promue;
- R6 Les besoins énergétiques actuels du Sahel sont évalués
- R7 Le potentiel en énergies domestiques et alternatives du Sahel est mieux connu;
- R8 Des politiques et stratégies régionales en matière énergétique sont définies;
- R9 Des actions catalytiques de promotion des énergies domestiques et alternatives sont menées au Sahel;
- R10 Les capacités actuelles de communication du Sahel sont connues;
- R11 Les journalistes sahéliens sont formés et sensibilisés aux grands thèmes relatifs à la CCD;
- R12 Le volume des informations sur l'environnement est accru en quantité et qualité;
- R13 L'homme sahélien est plus mobilisé et mieux responsabilisé dans la gestion de son environnement;
- R14 La collaboration entre les projets CILSS et les médias sahélien est renforcées.

Dans le cadre de la Gestion des Ressources Naturelles/LCD, les projets suivants sont en cours:

- Projet d'Appui aux Politiques et stratégies LCD/GRN (PASP),
- Projet de Promotion du Développement Local au Sahel (PADLOS),
- Projet de Valorisation des Energies Domestiques et Alternatives,
- Projet Régional d'Information et de Sensibilisation Multimédia sur l'environnement,

b) Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire

Il a comme objectifs opérationnels:

- l'améliorer la connaissance dans le développement de la production/transformation;
- Mettre en place des mécanismes appropriés favorisant le développement d'un marché régional de produits alimentaires.

Les actions du programme devront s'articuler autour de axes principaux:

- aider les Etats à définir les politiques de sécurité alimentaire dans l'esprit d'une double intervention intersectorielle (niveau national) et inter-étatique (niveau régional),
- Appuyer la mise en place effective des politiques et mesures adoptées.

Quatre projets ont été élaborés dans le cadre de la sécurité alimentaire:

- Projet Régional de Réflexions Stratégiques (PRORES),
- Projet Régional de Fluidification des Echanges Rapprochement des Politiques Agro-Alimentaires (FERAP),
- Projet Régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC),
- Projet Régional de Promotion des Produits Locaux au Sahel (PROCELOS)

c) Programmes Majeurs Techniques

c.1) Programmes Majeurs du Centre AGRHYMET

Ces programmes sont divisés en deux composantes, information et formation

La composante information a comme objectifs:

- Renforcer la collecte et la gestion des données bimou physiques et socio-économiques;
- Améliorer les méthodes existantes ou mettre au point de nouveaux outils pour le suivi, l'exploitation et l'analyse des données;
- Développer les applications thématiques pour adapter le Programme aux besoins spécifiques des utilisateurs...

Le double objectif de la composante formation est de développer les compétences nationales et sahariennes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gérer les ressources naturelles.

L'information et la formation se feront principalement dans les domaines suivants:

- la climatologie,
- l'hydrologie,
- l'agrométéorologie,
- la protection des végétaux,
- les statistiques agricoles,
- les risques alimentaires,
- les ressources en terre et eau,
- les ressources pastorales et forestières

Les projets du Programme Majeur Information sont: programme AGRHYMET, projet DIAPER, projet PSRN

Les projets du Programme Majeur Formation sont: projet du Département de Formation en Protection des Végétaux (DFPV) et le projet Agro-météorologie, Hydrologie.

c.2) Programmes Majeurs de l’Institut du Sahel (INSAH)

Ils sont composés de deux programmes:

c 2.1.) Programme des Recherches agro-socio-économiques

Le Programme de Recherche agro-socio-économique a comme objectifs opérationnels:

- proposer la mise en oeuvre de technologies appropriées ou alternatives, des pratiques locales et des systèmes de production existants adaptés aux conditions agro-écologiques locales,
- proposer un programme sous-régional et des orientations nationales coordonnées de recherche sur les facteurs agro-socio-économiques et d'une méthodologie de suivi de leur mise en oeuvre,
- élaborer et tester les instruments de suivi agro-socio-économique dans le but d'améliorer la mise en oeuvre des politiques de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

Les projets élaborés dans le cadre de ce programme sont:

- Développement des capacités pour l'émergence d'un espace scientifique régional (DECA),
- Etudes et analyses d'appui aux politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles et de LCD (PADRES),
- Appui aux activités de recherche agricole pour une agriculture durable (PARA),
- Projet Sahélien de Recherche en éducation environnementale (PSEE),
- Projet Sahélien d'information et la communication scientifique et technique (PROSACOM).

c.2.2.) Programme Population/Développement

Ce programme a trois objectifs opérationnels:

- concevoir des politiques de population adaptées aux spécificités et aux besoins des pays sahéliens,

- Développer la coopération démographique sous-régionale pour mieux prendre en compte les mouvements migratoires et pour harmoniser les politiques nationales de population,
- Accroître les compétences nationales et sahariennes en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques de populations.

Les projets encadrés dans le programme sont:

- Projet Recherche/Développement,
- Projet Opérations
- Projet Développement Institutionnel

d) Le Système d'Information Environnementale

Ce projet est le dernier à être élaboré par le CILSS (1996).

Le projet a comme objectif opérationnel: des dispositifs fiables de gestion de l'information sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement sont renforcés et opérationnels dans un cadre saharien harmonisé afin de mieux faire face aux problèmes environnementaux prioritaires.

Quatre résultats ont été considérés pour atteindre l'objectif mentionné:

- R1 Des capacités institutionnelles au niveau national et sous-régional pour la gestion de l'information environnementale sont mise en place,
- R2 Des indicateurs et des outils d'évaluation et de suivi de l'état de l'environnement sont standardisés et harmonisés,
- R3 L'échange d'information sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement entre les Etats et au niveau sous-régional est facilité et fluidifié,
- R4 Les Etats membres disposent d'une bonne expertise effectivement utilisée dans le domaine de la gestion de l'information environnementale.

5.1.2. Nouvelles idées d'actions

a) Gestion des ressources naturelles

- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement des ressources agro-sylvopastoralisme
 - . Elaborer un plan de gestion des superficies boisées;
 - . Etudier l'impact socio-économique et environnemental des essences forestières existantes;
- Créer un Centre Sous-Régional de Semences Forestières pour:
 - . produire et approvisionner les différents pays en semences de haute qualité,
 - . améliorer et/ou conserver les matériels génétiques sous- régionaux,
 - . promouvoir la mise en place de centre locaux de semences forestières.

b) Lutte contre la pauvreté

- Créer un observatoire sous-régional pour:
 - . l'identification et l'harmonisation des indicateurs pour le suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté,
 - . Echanger et vulgariser les expériences positifs.

c) Sécurité Alimentaire

- Intensifier la lutte intégrée contre les ravageurs, surtout contre les acridien à travers:
 - . la relance de la composante lutte biologique,
 - . la divulgation des techniques traditionnelles.

d) Information/formation

- Appuyer la formation professionnelle de jeunes agriculteurs/éleveurs déjà engagés dans ces domaines et qui pourront reprendre leurs activités à la fin de la formation. Ces jeunes formés ne sont donc pas destinés à être des fonctionnaires de l'état, mais à devenir des agriculteurs/éleveurs professionnels avec une certaine maîtrise de la gestion rationnelle des ressources naturelles.
- Appuyer la création d'une "radio rurale" pour prioritairement diffuser des programmes d'informations et de sensibilisation. Tous les acteurs directement ou indirectement liés à la LCD (ONG, Institutions de l'Etat) auront accès à la radio.
- Indépendamment des résultats des programmes de recherche en cours ou à venir, créer un programme spécial d'échange d'expériences entre techniciens et paysans des pays de la sous-région, dans tous les domaines de la LCD, mais surtout dans les domaines de:
 - . énergies domestiques (utilisation de foyers améliorer et de gaz),
 - . agro-sylvopastoralisme,
 - . information/sensibilisation de la population,

Ces échanges d'expériences peuvent être faits prioritairement à travers des visites d'études, des supports audio-visuelles.

5.3. Choix des actions prioritaires

Les choix prioritaires ont été faites sur la base des nécessités de créer certaines conditions basiques pour pouvoir mener d'autres projets et programmes.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, les actions proposées sont celles qui se présentent actuellement comme principaux facteurs limitants au niveau national pour pouvoir matérialiser de manière cohérente et efficace des projets assez localisés. Par exemple, la gestion des zones reboisées est actuellement à la charge de l'Etat qui non seulement ne pourra rentabiliser cette opération, mais c'est aussi une entrave à la participation effective de la population. Or, il y a des difficultés de définir les paramètres techniques et socio-culturelles pour passer la gestion de ces zones reboisées à la population sans courir des risques. Donc et les techniciens et la population sont confrontés à des projets de planification, les premiers par manque de données et les deux par manque d'expérience.

Dans le domaine de la sensibilisation/information/formation qui est l'un des aspects les plus importants dans la mise en oeuvre de la CCD, les acteurs nationaux ont souhaité que de nouvelles actions soient engagées.

Donc le choix des actions s'encadrent dans le critère de l'appui à la mise en oeuvre de la CCD et que les sujets/problèmes ne sont certainement pas spécifiques au Cap Vert seulement.

Il faut rappeler que les programmes actuellement en cours au niveau du CILSS font partie des choix prioritaires.

5.4. Mécanismes et mesures de mise en oeuvre

Les interviewés ont trouvé que pour la mise en oeuvre des actions il faut continuer à utiliser les mécanismes actuellement en pratique au niveau du CILSS dans la gestion des programmes majeurs et spéciaux.

Le CILSS continuera à être le noyau de la coordination compte tenu de:

- l'expérience accumulée au cours des années,
- structures qui vont certainement s'améliorer.

On propose aussi le renforcement des capacités d'intervention du point focal qui dans le cas du Cap Vert est l'organe chargé de l'exécution directe ou indirecte des programmes et projets environnementaux.

Dans le même cadre, ont été sollicité:

- un meilleur contact entre les points focaux,
- plus de circulation d'informations entre le siège et les points focaux.

Des mesures d'ordre financier ont été proposées. Il s'agit notamment de:

- a) Dans le cadre du partenariat avec les ONG dans la LCD
 - Créer au niveau sous-régional un fonds d'appui aux ONG
- b) Dans le cas de l'énergie domestique/alternative
 - Etudier les possibilités de subvention du Gaz

FICHES DE PROJETS GUINEE BISSAU

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: RENFORCEMENT DE RECHERCHES EN LUTTE INTEGREE ET DES RESEAUX NATIONAUX DE SURVEILLANCE

LOCALISATION: Les pays du Sahel.

OBJECTIFS: Réduction des pertes causées par les organismes nuisibles, donc de contribuer à l'augmentation de la production agricole sans dégrader l'environnement sahélien.

Deux objectifs immédiats sont visés:

- . Lutte Intégrée;
- . Avertissement agricole et traitement localisés.

JUSTIFICATION:

Le Sahel connaît régulièrement de graves pullulations d'acridiens, d'oiseaux granivores, de rongeurs et de certains nuisibles inféodés aux cultures. Les Services de Protection des Végétaux, pour réduire l'impact de ces nuisibles sur la production céréalière, mènent contre eux de grandes campagnes de lutte chimique néfaste pour l'environnement sahélien. Afin d'éviter ces campagnes d'urgence, il est nécessaire de mettre au point des stratégies de lutte et de renforcer la surveillance du comportement des ravageurs. Ceci permettra d'effectuer des traitements localisés associés à d'autres moyens de lutte.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

Pour la réalisation du premier objectif, les activités suivantes sont envisagées:

- Mise au point de méthodologies fiables pour l'estimation des pertes causées par les nuisibles.
- Evaluation des pertes causées par les principaux ravageurs.
- Etude de la dynamique des populations des principaux ravageurs et de l'épidémiologie des principales maladies en relation avec les facteurs limitants.
- Etude de la bio-écologie des principaux nuisibles.
- Etude des relations nuisibles-ennemis naturels et du milieu environnant en vue d'une lutte biologique.
- Etude du comportement variétal vis-à-vis des principaux nuisibles
- Etude de l'effet des techniques culturales sur les principaux nuisibles.
- Définition des seuils d'intervention contre les principaux ravageurs.
- Définition de stratégies de lutte intégrée.
- Implantation de parcelles de démonstration chez paysans pilotes.
- Analyse socio-économique pour déterminer les contraintes à l'adoption par les paysans des paquets techniques et évaluer les bénéfices que les paysans pourront obtenir avec l'adoption des techniques proposées.

Pour la réalisation du deuxième objectif, il s'agira de mener les activités suivantes:

- Mise en place ou renforcement de bases ou postes d'observation.
- Surveillance, prospections en vue d'un avertissement agricole et des traitements localisés.

CADRE INSTITUTIONNEL

- Services nationaux de protection des végétaux.

PRINCIPAUX ACTEURS

- Institutions de recherche, Services de météorologie, agriculteurs.

RESULTATS ATTENDUS

- Intensification des recherches en protection des végétaux
- Actions de démonstration en milieu paysan
- Mise en place des réseaux nationaux de surveillance fonctionnels

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: PROGRAMME D'INVENTAIRE FORESTIER ET DE SUIVI/EVALUATION

LOCALISATION: Région du Fouta-Djalon ou le sud du Sénégal et le Centre de la Guinée-Bissau.

OBJECTIF: Connaître la ressource et son évolution: intégrer ces données dans l'ensemble des paramètres capables de définir une situation à un instant donné et de montrer les évolutions en cours ou les aboutissements prévisibles.

JUSTIFICATION: Il n'y a pas de prévisions et de planification possibles sans connaissance suffisante et renouvelée des ressources régionales.

L'obtention de données quantifiées, périodiques et homogènes sur l'ensemble de la région, est une nécessité impérieuse pour la formulation de politiques forestières qui seront d'autant plus efficaces que les informations seront justes et régulièrement mises à jour.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Inventaires régionaux du SIR;
- Inventaires nationaux

CADRE INSTITUTIONNEL: Services des Forêts

RESULTATS ATTENDUS:

- Connaissance générale et multitudes des ressources, à petite et moyenne échelles.
- Bases de données forestières et intégration dans un SIG régional (du SIR).
- Inventaires locaux à grande échelle avec bonne précision.
- Cartographies thématiques à diverses échelles.
- Formation d'agents nationaux aux techniques modernes de télédétection, et de constitution gestion de SIG.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE

LOCALISATION: Sénégal, Guinée-Bissau et Guinée.

OBJECTIF:

- Mettre au point les solutions techniques et former des cadres du développement apicole de façon à contribuer à l'accroissement de la production de miel et de cire de la zone.
- Cet accroissement de production vise d'une part à améliorer le revenu des populations rurales, d'autre part à augmenter le volume des exportations en particulier vers l'Europe ou le Maghreb.

JUSTIFICATION:

L'apiculture est une activité traditionnelle très répandue, le pourcentage d'agriculteurs la pratiquant pouvant atteindre 70% dans certains villages du Fouta-Djalon. Elle présente l'avantage:

- De pouvoir procurer des revenus complémentaires aux exploitants les plus démunis. Son développement implique également celui d'activités situées en amont (menuiserie, chaudronnerie...) ou en aval (collecte des produits de l'apiculture, conditionnement, commerce).
- D'être une des rares activités de la zone d'étude (avec le coton, l'arachide et la pêche) pouvant alimenter un courant d'exportation. La cire est depuis très longtemps exportée.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Information sur le développement de l'apiculture en zone soudano-guinéenne.
- Formation, sur la base des informations collectées et traitées par le réseau; il est possible d'organiser dans le cadre des projets en cours des cycles de formation dont le programme et les modalités devraient être précisés ultérieurement: formation de formateurs, formation de vulgarisateurs, formation de cadres du développement.
- Financement d'activités de Recherche-développement et appui aux opérations de développement.

RESULTATS ATTENDUS:

- Un tel programme devrait contribuer à un réel décollage du développement de l'apiculture dans cette zone. L'impact sur revenus devrait être accompagné d'un impact sur l'environnement, grâce à la promotion d'une apiculture qui respecte l'environnement.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE : PROGRAMME DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS (C.E.S.) DANS LE FOUTA-DJALON

LOCALISATION: Mali, Guinée-Conakry et Sénégal

OBJECTIF:

Objectif Prioritaire:

- Réhabilitation du massif montagneux en terme de reconstitution des sols et du couvert végétal afin de protéger de l'érosion le "château d'eau de l'Afrique Occidentale" et de régulariser le régime des grands cours d'eau qui y prennent leurs sources.

Objectifs Secondaires:

- Prolongation de la durée de l'écoulement des sources, nécessaire à l'approvisionnement en eau potable des populations;
- Production ligneuse pour l'obtention de bois d'oeuvre et la production du bois-énergie et de service, afin d'alimenter une région aujourd'hui fortement déficitaire;
- Développement d'une économie locale capable d'employer de la main d'oeuvre dans une région subissant une forte immigration;
- Transfert de l'agriculture, se développant sur fortes pentes, vers des zones plus propices: zones à faibles dénivélés ou bas-fonds;
- Diffusion de techniques de DRS dans le cadre de l'intensification de l'agriculture.

JUSTIFICATIONS:

- La reconstitution des sols puis leur conservation ne peuvent être réalisée qu'au moyen de reboisements dont l'étendue doit être suffisante pour obtenir les effets régulateurs attendus.
- Cela implique par ailleurs, que des mesures d'accompagnement soient prises pour dédommager les agriculteurs expropriés ou déplacés, pour impliquer directement les populations dans la réalisation des travaux et la protection de ce nouveau patrimoine. Enfin, l'assèchement de plus en plus précoce des sources constraint les populations à de grands déplacements journaliers (les femmes et les enfants surtout), rend leurs conditions sanitaires plus précaires et oblige de mettre en place des forages coûteux.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Les travaux de reboisement en régie
- La foresterie villageoise et communautaire
- L'intensification agricole par la diffusion de techniques de DRS en milieu paysan
- Développement de l'artisanat lié au bois

RESULTATS ATTENDUS:

- Augmentation de la production agricole par intensification des cultures en DRS et augmentation de la biomasse fourragère d'environ 20%.
- Stabilisation de l'émigration et redynamisation des centres semi-urbains à vocation artisanale et commerciale, liée à l'économie du bois.
- Amélioration du niveau de vie et notamment des conditions d'approvisionnement en eau.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE : PROGRAMME D'APPUI A LA STRUCTURATION DU MONDE RURAL

LOCALISATION: Guinée-Bissau, Mali, Sénégal et Guinée

JUSTIFICATION:

- La structuration du monde rural, s'appuyant notamment sur certains groupes-cible, comme les femmes, qui souvent sont ignorées par les projets, est donc indispensable et doit être abordée avec la même priorité que le développement agricole. A moyen et long terme, les centres urbains et les gros villages de la Zone d'Etude devront disposer d'un maillage d'activités extra-agricoles qui fourniront des emplois aux jeunes, aux femmes... et qui viseront la satisfaction des besoins des campagnes environnantes.

OBJECTIF:

- L'objectif de ce programme est d'aider à la création d'activités extra-agricoles viables qui pourront être assurées soit par des individus, soit par des groupements.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Aide à la commercialisation
- Promotion des activités artisanales et industrielles
- Appui à la création de mouvements associatifs féminins de développement

RESULTATS ATTENDUS:

Ce sont ceux qui ont permis de justifier ce programme, c'est-à-dire:

- Crédit d'emplois en zone rurale,
- Meilleure valorisation des produits agricoles,
- Intégration du monde rural,
- Dynamique communautaire de la Santé.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE FORETS

LOCALISATION: Guinée-Bissau et Sénégal

JUSTIFICATION:

- Le développement durable ne peut être envisagé que si une structure permanent et présente sur le terrain est capable d'assurer la continuité des actions entreprises soit par les projets, soit par les gouvernements, soit à l'initiative des populations. Cette permanence revient aux Administrations dont la bonne exécution de leur mission suppose un minimum de ressources humaines qualifiées et normalement payées, de moyens d'intervention sur le terrain, de moyens de fonctionnement et de décentralisation des décisions.
- Les actions de développement sont, en conséquence, assurées par les projets en raison de l'insuffisance des Administrations: il faut donc restaurer leur capacité de conception, de mise en oeuvre, de suivi et d'autonomie pour renforcer la pérennité des actions engagées et leur rééquilibrer par rapport aux projets.

OBJECTIF:

- L'objectif principal est de parvenir à mettre en oeuvre les politiques forestières définies dans les divers plans et schémas régulièrement élaborés à la demande des Etats, mais rarement suivis d'effets faute de moyens, de motivations ou même de transmission des décisions sur le terrain.
- L'objectif secondaire est de rendre à l'Administration ses prérogatives locales dans le sens de l'intérêt public.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Renforcement du potentiel de conception/suivi/évaluation
- Recrutement, formation et gestion du personnel de terrain
- Renforcement des Administrations en moyens matériels
- Stabilisation du régime foncier

RESULTATS ATTENDUS:

- Une cellule de suivi-évaluation opérationnelle, par pays;
- La constitution de structures régionales bien formées et organisées sur les deux bassins;
- Une centaine d'agents de l'administration capable d'intervenir sur le terrain;
- Une évolution favorable et rigoureuse des situations foncières, notamment en Guinée-Bissau.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: PROGRAMME DE GESTION DE TERROIR DANS LE FOUTA-DJALON

LOCALISATION: Hauts plateaux du Fouta-Djalon

JUSTIFICATION:

- La forte pression foncière et les risques de dégradation de l'environnement justifient la mise en oeuvre d'un programme de gestion de terroir
- Les phénomènes d'émigration et le désintérêt des populations du Fouta-Djalon pour les activités agricoles (concurrence des activités commerciales) pourraient compromettre la réussite de ces actions. Cependant, on peut constater l'attachement de la population à la zone (l'émigration n'est généralement que temporaire) et espérer que l'approche gestion de terroirs pourra contribuer à améliorer la motivation des agriculteurs.

OBJECTIF:

Le programme vise à améliorer les conditions de vie des populations locales de manière à réduire l'exode de la population, tout en protégeant les ressources naturelles de la zone.

Cet objectif peut se décomposer en un certain nombre de sous-objectifs complémentaires:

- Intensification agricole dans les tapades, essentiellement grâce à un accroissement de l'utilisation du fumier,
- Intensification de l'élevage et particulièrement de celui des petits ruminants et des volailles traditionnelles,
- Valorisation des bas-fonds aménageables,
- Protection des zones sensibles du terroir villageois et accroissement de la production de bois,
- Amélioration des jachères et augmentation des surfaces clôturées.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Investissement sur les exploitations et sur les terroirs
- Animation rurale et structuration du milieu agricole
- Suivi-évaluation et étude
- Renforcement des services techniques

RESULTATS ATTENDUS:

- L'aménagement des terroirs devrait se traduire par une amélioration de l'autosuffisance en bois de chauffe et en bois d'œuvre, et surtout une limitation des risques d'érosion dont les effets, difficilement quantifiables, se répercutent sur l'ensemble du bassin versant.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET GESTION DE TERROIR EN ZONE COTONNIERE

LOCALISATION: Sénégal, Guinée-Bissau et Guinée

JUSTIFICATION:

- L'apparition de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones les plus densément peuplées, les dégâts causés à l'environnement justifient la mise en oeuvre de programmes correspondant à une approche plus globale que celle qui a prévalu jusqu'à présent. Cette approche devrait intégrer mieux les différents secteurs d'activité (agriculture, élevage et forêt) et lier développement rural et protection de l'environnement.
- Un tel programme devrait favoriser l'évolution des systèmes traditionnels d'exploitation qui à terme sont remis en cause, sur l'ensemble de la zone, par l'accroissement de la population et du cheptel.

OBJECTIF:

Deux objectifs complémentaires sont proposés:

Amélioration de la gestion des ressources naturelles de la zone:

Il s'agit à la fois d'obtenir que le renouvellement des ressources naturelles soit assuré à long terme et que leur gestion soit améliorée au profit des populations locales.

L'aménagement et la gestion des bas-fonds sont décrits dans un autre programme, mais il est important d'insister sur le fait que leur réalisation devrait être conduite en étroite coordination avec les actions type "gestion de terroir villageois" dont la réussite suppose l'intégration de l'ensemble des ressources et des activités présentes.

Intensification des cultures et des systèmes d'élevage:

- . Accroissement de la production agricole
- . Intensification progressive de l'élevage des bovins et des petits ruminants parallèlement à une amélioration de l'aviculture traditionnelle
- . Optimisation de la gestion des jachères.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Investissement sur les exploitations et sur les terroirs
- Animation rurale et structuration du milieu agricole
- Suivi-évaluation et étude
- Renforcement des services techniques

- Coordination et assistance technique

RESULTATS ATTENDUS:

Mis à part les effets sur l'environnement, le programme devrait permettre à la fois:

- Une amélioration du niveau alimentaire des populations,
- Un accroissement de la contribution des trois sous zones à l'approvisionnement du reste du bassin versant et des capitales
- Une augmentation de la production de coton.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'IDÉES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: PROGRAMME REGIONAL DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

LOCALISATION: Zone d'étude

JUSTIFICATION:

- Dans la zone d'étude ou à proximité, des compétences et des expériences complémentaires qu'il serait d'autant plus intéressant de mobiliser que les conditions sont souvent similaires d'un pays à l'autre et que les moyens financiers dont dispose la Recherche sont actuellement très limités

OBJECTIF:

Mise au point de solutions techniques et de modes d'organisation adaptés aux systèmes agro-pastoraux de la zone d'étude:

- Cet objectif se traduit par la mise en oeuvre d'un programme de Recherche développement impliquant les principaux centres de Recherche de la zone d'étude ou des zones limitrophes ainsi que les projets de développement en cours de réalisation.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Financement de programmes de recherche-développement susceptibles d'intéresser les différents pays concernés
- Organisation des échanges techniques entre les différents centres de recherche travaillant dans les domaines de l'agronomie, de l'élevage et des forêts, les différents projets de développement opérant dans la zone.

FICHE SIGNALTIQUE D'IDEES D'ACTIONS OU DE PROGRAMMES SOUS-REGIONAUX PRIORITAIRES

TITRE: CONTRIBUTION DES CONSEILS ET INFORMATIONS AGROMETEOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES A LA PRODUCTION AGRO-PASTORALE ET A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

LOCALISATION:

OBJECTIFS:

- Disposer de réseaux fiables de observation et d'un centre national opérationnel et mettre à la disposition des utilisateurs, en particulier du monde rural et des autorités chargés de l'alerte précoce, des informations agrométéorologiques, climatologiques et hydrologiques nécessaires;
- Promouvoir l'application des informations agrométéorologiques et hydrologiques en vue de contribuer à l'augmentation de la production agricole;
- Contribuer à une gestion rationnelle des ressources naturelles et veiller à la protection de l'environnement.

JUSTIFICATION:

Le développement de l'agriculture, en particulier celui des cultures pluviales, à cause d'une mauvaise répartition, d'un retard ou de brusques arrêts de la pluie, passe par un choix judicieux des dates de semis, des variétés et des pratiques culturales. Le suivi de la campagne agricole constitue donc un élément important de la production, à partir duquel il sera possible de diffuser avis et conseils au monde rural.

Par ailleurs, dans la situation actuelle du pays où des signes de dégradation de l'environnement se précisent, ce projet vise à une contribution à l'augmentation de la production qui soit durable et de nature à préserver du déclin les écosystèmes fragiles ou fragilisés par une surexploitation des ressources naturelles.

Les planificateurs, les économistes et les décideurs ont besoin de connaissances sur l'état des ressources naturelles du pays sous la forme d'un système intégré d'informations sur l'environnement dans le but d'établir les stratégies et politiques pour une surveillance continue et une gestion durable de ces ressources parmi lesquels le climat et les ressources en eau ont une importance particulière.

La protection de l'environnement passe aussi par la surveillance et la prévision du climat, autre fonction que les services météorologiques et hydrologiques renforcés tenteront d'assumer au niveau national en collaboration avec les autres services de la CEDEAO et en coopération avec les organisations internationales. Les prévisions mensuelles, saisonnières et annuelles dont les possibilités de réalisation se développent dans le cadre du Programme Mondial de Recherche sur le Climat (PMRC) notamment sont, pour le pays dont l'économie dépend

largement des variations saisonnières du temps, le mieux appui à la production, à travers un accroissement de la productivité particulièrement dans le secteur du développement rural et agricole.

PRINCIPALES ACTIONS ET DOMAINES D'ACTIVITES:

- Réhabilitation des stations d'observation agrométéorologiques et hydrologiques;
- Liaisons de télécommunication renforcées entre Bissau et les centres ACMAD et AGRHYMET, entre l'Aéroport de Bissau et Dakar-Yoff, entre l'Aéroport de Bissau et la DGM;
- Formation de groupe des météorologistes et hydrologistes du centre national et des autres services dans les problèmes environnementaux, y compris la prévention et la lutte contre les catastrophes naturelles par des spécialistes et éventuellement par des consultants;
- Collecte et traitement des données par les groupes de travail pluridisciplinaires (GTP), en vue de produire régulièrement durant la campagne agricole les bulletins agro-hydro-météorologiques décadiques;
- Exploitation de tous les réseaux de terrain, complétés par les outils satellitaires, les prévisions à court, moyen et long terme disponibles pour satisfaire les besoins des divers usagers: élevage, protection des végétaux, pêche, protection de la zone côtière, navigation maritime, agroforesterie, tourisme, etc.

CADRE INSTITUTIONNEL: Service National de Météorologie et Direction Général des Ressources Hydriques du Ministère des Ressources naturelles

RESULTATS ATTENDUS:

- L'augmentation de la production et de la productivité dans l'ensemble des zones agricoles et pastorales, à travers l'application des informations agrométéorologiques et hydrologiques par les paysans;
- Une participation active à la mise en oeuvre d'un système d'information sur l'environnement qui intégrera entre autres des données climatologiques, agrométéorologiques et hydrologiques;
- Une diffusion par la radio rural et la télévision communautaire d'avis et de conseils destinés à l'élévation du niveau de compréhension des populations sur la physique de l'environnement et notamment les phénomènes météorologiques et hydrologiques tels que sécheresse, érosion éolienne et hydrique des sols,

- salinité des eaux douces ainsi que leurs origines, que peuvent être imputées dans certains cas à l'action de ces mêmes populations;
- Un appui à un système opérationnel de prévention de catastrophes naturelles capables d'évaluer l'ampleur du risque de la catastrophe et de prévoir avec l'exactitude voulue des paramètres nécessaires afin de diffuser bien à l'avance des avis et informations météorologiques et hydrologiques pour limiter les effets de la catastrophe sur les populations, les biens et services.

FICHES DE PROJETS NIGER

FICHE DE PROJET N° 1

Titre du Projet : Renforcement de la capacité de Gestion des Ressources en Eau du fleuve Niger du Centre Inter-Etats de Prévisions Hydrologiques (C.I.P.).

Justification du Projet :

Le présent Projet rentre dans le renforcement de capacité de planification de l'ABN et surtout dans son rôle futur de suivi et de contrôle de l'exploitation des ressources en eau et de l'état de l'environnement du Bassin du Niger.

En premier lieu, le problème considéré est la maîtrise des ressources en eau du Bassin du Niger y compris la prévision hydrologique nécessaire. La maîtrise des ressources en eau du Bassin, dans l'état actuel de développement socio-économique est l'un des principaux facteurs qui conditionne ce développement ; ou, en d'autres termes, il n'y a pas de développement concevable sans la maîtrise des eaux du fleuve. Le développement socio-économique passe par : (i) l'élimination de façon permanente du déficit alimentaire croissant des pays du Sahel par l'extension de l'agriculture irriguée, (ii) le développement de la navigation sur le fleuve, moyen de transport le moins coûteux, (iii) la production hydro-électrique (une ressource énergétique naturelle qui ne nécessite pas de devises après la construction des ouvrages) pour assurer le développement du secteur secondaire, (iv) éventuellement par le développement de l'aquaculture. Tout ceci requiert la maîtrise des eaux.

En second lieu, les ressources en eau du fleuve et l'environnement du Bassin subissent de plus en plus des agressions intolérables, il est urgent d'une part de connaître les sources de ces agressions, la nature et l'ampleur des impacts sur les ressources en eau et sur l'environnement en général, puis suivre et contrôler les actions mises en oeuvre pour arrêter la dégradation de l'environnement du Bassin.

Les actions nécessaires pour assurer la maîtrise des eaux du Bassin du fleuve Niger et leur gestion en commun, passe par plusieurs étapes :

1. La collecte de toutes les données de base relatives au secteur des eaux, aux conditions actuelles socio-économiques,

culturelles, politiques et environnementales, et dans le contexte des perspectives de développement qui peuvent être raisonnablement conçues sur la base de la conjoncture actuelle ;

2. Leur analyse pour comprendre le régime hydrologique du fleuve et de ses affluents et évaluer les possibilités d'aménagements ; pour comprendre les processus socio-économiques, culturels et politiques de développement et ; être en mesure d'évaluer les conséquences environnementales des variantes de la mise en valeur des ressources en eau du Bassin pour son développement socio-économique. En matière de ressources en eau, il s'agit de simulation mathématique du régime du fleuve sous différents schémas d'aménagements, en matière socio-économique, il s'agit d'études statistiques, de projections simulées et d'évaluation des variantes ;
3. Concernant l'aspect environnement, il s'agit d'établir l'état des lieux sur l'étendue des Bassin, d'inventorier sur carte, les diverses sortes d'impacts, leur processus d'évolution et de localiser les zones les plus susceptibles puis ensuite de suivre l'évolution des phénomènes de pollution les plus significatifs afin d'attirer l'attention des principaux acteurs et décideurs concernés.

Le cadre pour une telle entreprise a été créé par une assistance spéciale des bailleurs de fonds dans le cadre de la CFN qui a toujours reçu et reçoit encore le support des Etats membres de l'ABN et qui a été l'objet d'une assistance potentielle de la C.E.E. par l'intermédiaire d'une convention avec l'OMM. Il s'agit du Centre Inter-Etats de Prévisions du Projet HYDRONIGER qui possède à l'heure actuelle toute la capacité pour réaliser cette maîtrise des eaux, leur gestion et leur planification suivant les politiques de mise en valeur choisies par les pays riverains du Bassin du Niger et qui présente également la structure institutionnelle désirable, pour servir de Base Scientifique d'Observation et de Contrôle des Pollutions dans le Bassin.

En matière de prévisions hydrologiques, le Projet HYDRONIGER a accompli un premier stade de prévisions de basses eaux et est en mesure d'aborder la prévision des hautes eaux, y compris l'estimation du volume et de la durée de la crue, estimations indispensables pour la gestion des retenues. Pour ce faire, le Projet HYDRONIGER a simplement besoins de consolider ses acquis en complétant son équipement et ses logiciels et en remplaçant une partie de l'équipement devenu obsolète (communications et informatique).

Objectifs du Projet

Il y a quatre objectifs immédiats :

- Moderniser les moyens de prévisions du Projet HYDRONIGER et consolider ses acquis pour lui permettre jouer le rôle attendu

en matière de maîtrise, gestion et planification des ressources en eau du Bassin du Niger ;

- Réaliser la maîtrise des ressources en eau du Bassin du Niger en se servant des acquis du Projet HYDRONIGER et en développant de nouveaux moyens, comme nécessaire ;
- Un observatoire de l'environnement dans le Bassin du Niger qui pourra servir éventuellement pour assister les pays riverains dans leurs problèmes de gestion de territoire ;
- Une maîtrise de l'ABN et de son personnel de spécialistes dans la gestion des ressources en eau du Bassin du Niger et la gestion de son environnement.

Résultats attendus du Projet :

- Un véritable centre régional de maîtrise des eaux, de leur gestion et de leur planification qui permettra de piloter la mise en valeur effective des ressources en eau du Bassin et de donner par là une impulsion vigoureuse au développement de l'agriculture irriguée, de la navigation, de la production hydro-électrique et autres usages fondamentaux des ressources en eau ; ce résultat sera atteint par la modernisation du réseau de collecte des données en temps réel par la mise en place de nouveaux équipements plus fiables et de technologies plus souples pour réduire les tâches et alléger les frais de maintenance ;
- Un système de prévision qui permettra, non seulement une prévision des basses eaux (comme c'est le cas à présent), mais également une estimation de l'importance de la crue à venir et de sa durée (indispensable à la gestion des réservoirs) ; à cette fin, des modèles de prévisions répondant aux besoins de la maîtrise des ressources en eau du Bassin du Niger seront mis au point.
- Un système informatisé de gestion et de traitement des données de base (banque de données) du Bassin du Niger relatives à la mise en valeur des ressources en eau du Bassin.
- Un modèle mathématique de simulation du régime du Niger et de ses principaux affluents ; les relations entre les pluies et le ruissellement résultant sur les hauts bassins serviront de module d'entrée, dans la mesure du possible au résultat ci-dessus) ;
- Un observatoire de l'environnement dans le Bassin du Niger, en particulier dans le Delta Intérieur, équipé d'un système d'information géographique (SIG) de détail et d'échelle appropriés pour comprendre l'état actuel de l'environnement et suivre son évolution, naturelle ou simulée ; le SIG utilisera les données collectées, traitées et formatées à cet effet par le système de gestion des données ;

- Une cellule spécialisée soutenue par des consultants pour répondre au problèmes posés par la gestion de l'eau et de l'environnement dans le Bassin du Niger et capable de développer plus avant les méthodes disponibles.

Intrants du Projet :

Les éléments de ce Projet sont empruntés à un Projet détaillé préparé, en 1991 par OMM, pour un financement du PNUD.

CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES DE L'ABN
(dans leur pays respectifs)

Les Gouvernements des pays membres de l'ABN apporteront les contribution ci-après en nature, dans leurs pays respectifs :

- Salaires du personnel des Centres Nationaux de Prévisions ;
- Frais de fonctionnement des Centres Nationaux de Prévisions
- Frais des tournées de maintenance du personnel des CNPs respectifs
- Frais de fonctionnement des Comités Nationaux de Planification.

Contribution de l'ABN :

L'ABN fournira le personnel suivant et assurera le salaire et le paiement des indemnités légales du personnel pour assurer le fonctionnement du CIP pendant l'exécution du Projet.

- Coordonnateur Régional du Projet : Ingénieur Hydraulicien spécialisé en hydrologie et en gestion des ressources en eau ;
- ^{3w} Section Hydrologique
 - 1 Hydrologue Opérationnel ;
 - 1 Hydrologue spécialisé en contrôle et analyse des données
 - 1 Technicien hydrologue.
- Section Environnement
 - 1 Cadre supérieur spécialisé en analyse d'impacts sur l'environnement
- Section traitement des données - prévision§
 - 1 Expert en Traitement des Données ;
 - 1 Hydrologue spécialisé dans le traitement des données et l'exploitation des modèles ;
 - 1 Technicien spécialisé en traitement des données.

- Section Maintenance du Réseau

- 1 Ingénieur de maintenance ;
- 1 Technicien supérieur spécialisé dans l'entretien des PCD

- Personnel d'appui

- 1 Assistant Administratif
- 1 Opérateurs de saisie
- 2 Secrétaires dactylographes
- 1 Téléphoniste - télexiste
- 2 Gardiens
- 1 Jardinier
- 2 Chauffeurs
- 2 Ouvriers spécialisés
- 2 Préposés au nettoyage.

Par ailleurs l'ABN assurera les frais de fonctionnement du Centre Inter-Etats.

Contribution extérieure :

Elle concerne notamment :

- Un expert en traitement des données pour une durée d'un an ;
- Des consultants en (i) gestion des systèmes de prévisions, (ii) formation continue et (iii) diffusion et dissémination des prévisions et des données hydrologiques ;
- Un contrat de sous-traitance pour la mise au point des modèles de prévision existants, y compris le micro-ordinateur sur lequel les modèles seront installés, et la formation nécessaire ;
- Des stages de formation dans des domaines nouveaux tels que l'utilisation des moyens d'information pour la diffusion des prévisions ;
- Modernisation de l'équipement de collecte des données, d'informatique, des véhicules et une rubrique divers ;
- Une provision pour les frais de coordination et de gestion.

Les autres domaines d'activités :

- Un Expert en hydrologie analytique (deux ans), pour exécuter les activités relatives à l'objectif n° 2 et notamment pour conduire et exploiter les études de terrain sur bassins expérimentaux ;
- Des contrats de sous-traitance pour : (i) l'élaboration d'un modèle de simulation hydrologique du régime du Niger et de ses principaux affluents qui permettra d'étudier les alternatives de gestion des ressources en eau du Bassin (ii) l'acquisition, la mise en fonctionnement et la validation, avec contrôle in

situ d'un SIG (y compris l'équipement informatique requis) et la maintenance de l'équipement informatique du Projet pendant sa durée ;

- 25 mois de consultations dans les domaines de la gestion des prévisions, de la formation continue, de la diffusion des prévisions, de l'hydrologie avancée, de la modélisation, de la gestion des ressources en eau, de la socio-économie, de l'environnement et autres ;
- Modernisation de l'équipement informatique, remplacement d'ordinateurs obsolètes, logiciels et divers, petit équipement et pièces détachées ;
- Equipement de 4 bassins expérimentaux (Guinée, Nigeria (2) et Cameroun) y compris 4 véhicules de terrain.
- Formation sous la forme de deux séminaires : (i) gestion des ressources en eau, (ii) systèmes d'information géographiques appliqués à l'environnement et à la gestion du territoire ;
- Voyages intérieurs ;
- Divers et imprévus.

C O U T S D U P R O J E T

PERSONNEL

- Consultants.....	500.000
- Experts.....	300.000
 Sous-total personnel.....	 800.000

EQUIPEMENT

- Collecte des données via satellite.....	400.000
- Informatique.....	95.000
 Sous-total équipement.....	 495.000

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Mise au point de modèles de prévisions.....	150.000
- Elaboration d'un modèles de simulation hydro- logique du fleuve et ses principaux affluents....	250.000
- Acquisition, installation et validation d'un Système d'Information Géographique.....	200.000
- Contrat de maintenance de l'équipement informa....	45.000
 Sous-total de la sous-traitance.....	 645.000

FORMATION

- 2 séminaires (gestion des ressources en eau et système d'information géographique.....	100.000
- Stages de formation.....	100.000
 Sous-total de la formation.....	 200.000

DIVERS

- Voyages intérieurs.....	100.000
- Installation et opération de 4 bassins expéri....	260.000
- Missions d'évaluation du bailleur de fonds.....	45.000
- Frais de coordination et gestion.....	100.000
- Imprévus.....	55.000
 Sous-total des divers.....	 560.000
 TOTAL GENERAL.....	 2.650.000

FICHE DE PROJET N° 2

(Fiche du Rapport Berthelot amendée et actualisée)

Titre du Projet : Réhabilitation du Centre de Documentation de l'ABN

Justification du Projet :

Un Centre de Documentation moderne équipé convenablement est rigoureusement indispensable pour assurer : (i) la gestion de l'information, (ii) l'archivage des documents originaux (sur support informatique et éventuellement sous forme d'exemplaire original et copies), (iii) la reproduction des documents contre rétribution raisonnable, (iv) la dissémination des documents et publications de l'ABN, (v) un service de bibliothèque/librairie et un lieu de travail pour les chercheurs des Institutions intéressées par les problèmes de développement du Bassin du fleuve Niger, et de l'Afrique en général et (vi) les autres fonctions de collecte, gestion et dissémination qui pourraient apparaître nécessaire en temps opportun, telles que l'adjonction de matériel informatique pour l'utilisation de logiciels appropriés d'information géographique et autres interfaces graphiques de simulation.

Sans un Centre de Documentation de ce type, l'ABN est incapable d'étudier, comparer pour le bénéfice des Bailleurs de Fonds et la décision des Etats-membres les variantes de planification des ressources du Bassin du fleuve Niger, qui constitue l'essentiel de son rôle. Par ailleurs, en l'absence des données de base et de l'information présentée de façon appropriée et avec la rigueur et l'abondance requise, les institutions de Bailleurs de Fonds ne sont pas en mesure d'apprécier la justification, l'impact et les modalités de leur assistance à la mise en valeur du Bassin du Niger, et de justifier cette assistance auprès de leurs Gouvernements respectifs.

En bref, sans le support d'un Centre de Documentation du type décrit ci-dessus, dans les circonstances actuelles, le défaut d'information qui en résulte exclut pratiquement toute assistance effective et substantielle au développement.

De 1971 à 1976 la Commission du Fleuve Niger (prédecesseur de l'ABN) a reçu une aide du PNUD, exécutée par l'UNESCO, pour la création d'un Centre de Documentation du type de l'époque. Malheureusement, à partir de 1980, non seulement ce Centre a été systématiquement ignoré, mais de plus la plus grande partie de ses locaux a été utilisée par le Secrétaire Exécutif de l'époque. L'information collectée à cette date a cependant été conservée mais, à l'exception de quelques documents technico-administratifs (aucun sur support informatique) s'est très peu enrichie depuis lors ; De toutes façons, ce Centre est équipé de façon obsolète

et l'information, bien que sérieusement conservée par les bibliothécaires successifs, est totalement insuffisante de même que ses moyens de fonctionnement.

Plus tard, entre 1980 et 1984, au titre du volet d'études socio-économiques du programme d'assistance de l'USAID, une masse importante de données socio-économiques et hydrauliques fut compilée par les experts de USAID, sous Symphonie. Malheureusement, lorsque l'assistance USAID fut interrompue, aucun effort ne fut fait pour poursuivre ce programme, les ordinateurs PC, les disquettes, les manuels et autres éléments furent laissés en caisses, entreposées dans des conditions douteuses. Ce n'est que vers 1988 que, sur l'insistance du PNUD, ces caisses furent transférées au Projet HYDRONIGER et ces données hydrauliques ont été récupérées par les soins du Projet HYDRONIGER, mais la plus grosse partie reste à récupérer (c'est une tâche relativement faciles si les supports magnétiques sont toujours bons, puisque toute la base y compris le traitement de texte a été préparée sous Symphonie Version 1, compatible avec les logiciels commerciaux actuels).

Tout récemment, le Centre de Documentation vient de redémarrer timidement ses activités grâce au soutien de la BIEF (Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones).

Il est donc indispensable, comme souligné à l'origine de réhabiliter et rénover le Centre de Documentation de l'ABN, et récupérer dans les meilleurs délais les précieuses données qui, autrement, à terme seront irrémédiablement perdues. Toute forme de mise en valeur du Bassin du Niger et d'obtention de l'assistance nécessaire dépend des services de ce Centre.

Le Centre de Documentation devrait disposer des locaux suffisants, des moyens de travail et de communications, du personnel et de l'équipement nécessaires pour assurer les fonctions décrites ci-dessus. Il devrait donc comprendre les éléments répertoriés ci-dessous au paragraphes résultats attendus :

Objectifs du Projet

Assurer la gestion de l'information et des données de base du Bassin du fleuve Niger comme condition à une planification régionale rationnelle du développement du Bassin et pour fournir l'information nécessaire aux Bailleurs de Fonds de l'ABN, pour la programmation de leur assistance.

Résultats attendus du Projet

Un Centre de Documentation moderne répondant aux exigences de la planification dans le Bassin du fleuve Niger et au besoin

d'information des Bailleurs de fonds de l'ABN, comprenant les composantes opérationnelles suivantes :

- Un Système Informatique de Gestion des Données, comprenant une banque de donnée avec ses logiciels de gestion, un interface graphique, un interface de communication (modem) et des imprimantes appropriées (une imprimante courante du type EPSON LQ - 1050, une imprimante Laser, et éventuellement une imprimante en couleur si justifiée par les logiciels utilisés ;
- Un local conditionné d'archivage des supports informatiques (disquettes, bandes magnétiques et autres) ;
- Une Unité de stockage des documents et des ouvrages pourvue des locaux suffisants, de l'équipement (ordinateur et logiciel de gestion, par exemple le logiciel Isis de l'UNESCO), des installations (meubles de rangement, rayons et étagères, etc...) et du personnel nécessaire, sous l'autorité d'un ou d'une bibliothécaire professionnel (le) dûment formé (e) aux méthodes modernes ;
- Une unité d'impression, de collation, d'édition et de reproduction des documents ;
- Une librairie de présentation et de vente des documents ;
- Une bibliothèque comprenant une réception, une salle de travail pour les chercheurs et autres utilisateurs et une photocopieuse payante et, éventuellement un service de prêt de copies de documents ;

Intrants du Projet

Contribution de l'ABN

L'ABN mettra à la disposition du Projet les locaux d'une superficie suffisante aménagés comme nécessaire y compris le conditionnement d'air (le système de conditionnement sera fourni par l'assistance), assurera les frais de fonctionnement et d'entretien du Centre de Documentation, y compris la fourniture de courant électrique, d'eau potable et de communications téléphoniques, télex et facsimilé et le paiement des fonctionnaires suivants :

- Un Directeur du Centre de Documentation ;
- Un bibliothécaire professionnel (ou un stagiaire qui sera formé par le Projet) ;
- Un Informaticien chargé de l'opération et de l'entretien du matériel informatique du Centre de Documentation ;
- Deux assistants bibliothécaires ;

- Deux techniciens pour l'impression, la collation et l'édition ;
- Un technicien pour la reproduction des documents ;
- Une Secrétaire de Direction possédant une maîtrise suffisante des logiciels courants de traitement de texte, de tableurs, et éventuellement, graphiques ;
- Un Chauffeur ;
- Un Planton.

CONTRIBUTION EXTERIEURE

PERSONNEL

- Un Consultant en informatique appliquée aux centres de documentation
- Un Consultant en gestion de centre de documentation
- Un bibliothécaire professionnel
- Un Consultant en mise en valeur des ressources en eau, pour aider à la classification des documents et préciser les fonctions informatiques (trois missions de deux h/m chacune)

EQUIPEMENT

Centrale de conditionnement d'air d'une puissance d'au moins 20 K

Equipement informatique (deux PC 846SX couleur, 25 Mhz, 8 Mo RAM, disque dur au moins 500 Mo, 4 PC 386SX couleur, 4 Mo Ram, 120 Mo, 2 laptops 386SL, 2 Mo Ram, 60 ou 80 Mo)

Imprimantes (Laser, 4 EPSON LQ 1050) et accessoires
Equipement de l'unité d'impression et de reproduction (à spécifier), de l'ordre de

Une voiture de liaison

Meubles de bureau

Petit équipement de réparation et d'entretien et divers

Divers

FORMATION DU PERSONNEL

Une bourse d'étude (bibliothécaire 6 p/m
3 séminaires de formation du personnel
(avec le concours des consultants et
experts du Projet)

Sous-contrats

Installation et acquisition d'un logiciel type ISIS 1 p/m

Installation de la centrale de conditionnement

COUTS DU PROJET

PERSONNEL

Détail pour l'équipement du Centre

a) Centrale de Conditionnement d'air.....	45.000
b) Equipment Informatique.....	30.000
c) Imprimantes et accessoires.....	10.000
d) Equipment d'impression et reproduction.....	22.000
e) Une voiture de liaison.....	25.000

f) Meubles de bureau.....	20.000
g) Petits équipements et divers.....	15.000

Total Equipment.....	167.000

FICHE DE PROJET N° 3

Titre du Projet : Appui à la Planification et à la mise au point du Plan de Développement Intégré du Bassin du Niger (PDIBN).

Justification :

Il est évident pour tous que la maîtrise des ressources en eau du fleuve Niger et de ses affluents est un des facteurs principaux du développement du Bassin du Niger.

Jusqu'ici, les pays membres de l'ABN ont très peu mis en valeur les ressources en eau du Bassin, et en plus ce qui a été réalisé l'a été de façon individuel, sans concertation entre les pays riverains.

Ces deux dernières décennies, la sécheresse, la désertification et d'autres agents polluants ont mis en danger les ressources en eau et l'environnement du Bassin.

Parallèlement, à travers les études passées, tout le monde s'accorde pour dire qu'un aménagement concerté du bassin du Niger est la seule voie pour certains des pays membres (les pays sahéliens) pour parvenir notamment à (i) l'élimination progressive du déficit alimentaire croissant grâce à la promotion des cultures irriguées (ii) l'obtention de l'énergie moderne à prix raisonnable grâce à la production hydro-électrique du fleuve et de ses affluents.

Pour entamer l'aménagement rationnel du Bassin, il est nécessaire et urgent de mettre au point le Plan de Développement Intégré du Bassin. Ce plan étant le cadre commun dans lequel chacun des Etats membres moulera, au fur et à mesure, les projets de développement de sa propre portion du Bassin du Niger.

La Communauté Internationale désireuse d'assister les pays membres de l'ABN dans leurs efforts de développement, est consciente d'une part de l'importance des ressources en eau du Bassin et d'autre part de la gravité des agressions subies par ces ressources en eau et l'environnement.

Cette communauté internationale a, mainte fois, exprimé sa réticence à participer à tout projet d'aménagement du fleuve qui n'aurait pas, d'une part, pris en compte les problèmes environnementaux et d'autre part obtenu l'accord de tous les pays riverains dans le cadre d'un partage équitable des ressources en eau du Bassin.

La mise au point, dans une forme simplifiée, d'un Plan de Développement Intégré du Bassin du Niger (PDIBN) est le moyen le plus sûr pour entamer de façon conséquente la lutte contre la dégradation de l'environnement du bassin et poursuivre l'aménagement des ressources en eau au profit des populations de la région.

objectifs du Projet

1°) La mise au point d'une méthodologie commune de planification, en se fixant notamment les éléments de base du Plan de Développement Intégré, dont :

- La zone d'influence des aménagements des ressources en eau du fleuve Niger et de ses affluents ;
- L'horizon temporel à considérer dans les PDIBN ;
- Les critères des projets à prendre en compte dans les PDIBN ;
- Les modes d'évaluation des impacts des projets sur les ressources en eau du fleuve.

2°) L'élaboration par chaque Comité National d'un Plan de Développement Intégré pour la portion nationale du Bassin du Niger (PDIBN/N).

Le PDIBN/N mettra notamment au clair les objectifs de développement que le pays recherche en rapport avec l'utilisation des ressources en eau et l'impact des projets envisagés à l'échelle nationale sur les ressources en eau et sur l'environnement du Bassin.

3°) L'élaboration, au Secrétariat de l'ABN, d'un PDIBN régional, prenant en compte les aménagements existants et les projets à l'étude et cherchant à mettre en lumière les complémentarités et/ou les incompatibilités entre ces projets.

4°) De la confrontation et de la conciliation des plans ci-dessus, il résultera un Plan de Développement Intégré du Bassin (PDIBN), techniquement accepté par le Secrétariat de l'ABN et les Comités Nationaux de Planification.

Ce PDIBN sera soumis ultérieurement à l'approbation des instances supérieures de l'ABN.

5°) Former, in situ et par des voyages d'étude, un noyau de cadres nationaux et à l'échelle régionale, capable de poursuivre le PDIBN en le perfectionnant au fur et à mesure de l'exécution par les Etats membres de leurs projets de développement.

Résultats attendus :

a) Un Plan simplifié, de développement intégré du Bassin du Niger devant servir de moule pour tous les projets de mise en valeur des ressources en eau du fleuve Niger ;

b) Une capacité professionnelle des Comités Nationaux et du Secrétariat de l'ABN dans le domaine de la planification et du suivi du développement socio-économique du Bassin.

Intrants du Projet :

1. Contribution de l'ABN et des pays membres :

a) Du Secrétariat de l'ABN

Le Personnel

- Un Directeur de la Planification ;
- Un spécialiste de la mise en valeur des ressources en eau ;
- Un spécialiste de l'environnement ;
- Le personnel d'appui et d'exécution.

Le fonctionnement

Le coût de fonctionnement de la Direction de la Planification.

b) Des pays membres (pour chaque pays)

Le personnel

- Le Coordonnateur du Comité National ;
- Les cadres techniques responsables nationaux des domaines suivants : Hydraulique, Agriculture, Elevage, Pêche, Navigation, Electricité, etc...

Le fonctionnement

Les frais de fonctionnement du Comité National.

2. Contribution extérieure

a) Pour le Secrétariat de l'ABN

i) Personnel

- Un Expert Senior, spécialiste de l'aménagement de bassin fluviaux internationaux ;

- Un Expert Spécialiste de l'environnement ;
- Des Consultants internationaux dans les domaines de l'Agro-économie, la socio-économie, la pêche, l'hydro-électricité et la navigation fluviale.

ii) Equipement

- Un véhicule de liaison ;
- Equipement informatique et accessoires

iii) Formation

- Un voyage d'étude d'un mois pour trois (3) cadres de l'ABN.

iv) Fonctionnement

- Frais de transport
- Coût d'organisation de deux séminaires pour la méthodologie et pour la mise au point du PDIBN ;
- Divers fonctionnement

b) Pour chacun des Comités Nationaux

i) Personnel

- Un Expert Spécialiste de la mise en valeur des ressources en eau ;
- Des Consultants Internationaux dans les domaines suivants : Agriculture, Navigation et Hydro-électricité et Environnement ;
- Des Consultants Nationaux dans les domaines suivants : Agriculture, Pêche, Navigation, Hydro-électricité, Environnement et Socio-économie.

ii) Equipement

- Un véhicule de liaison ;
- Equipement informatique et accessoires.

iii) Formation

- Un voyage d'étude d'un mois pour 3 cadres nationaux.

iv) Fonctionnement

- Frais de transport ;

- Coût d'organisation d'un séminaire national sur le PDIBN/N ;
- Divers fonctionnements.

N.B. : L'on pourrait ramener le soutien des Comités Nationaux à 5 Equipes techniques au lieu de 9 Equipes, en procédant aux regroupements suivants :

- 1 Equipe pour la Guinée et la Côte d'Ivoire ;
- 1 Equipe pour le Mali
- 1 Equipe pour le Niger, le Bénin et le Burkina ;
- 1 Equipe pour le Nigéria ;
- 1 Equipe pour le Cameroun et le Tchad.

ESTIMATION DES COUTSa) La contribution de l'ABN et des pays membres

P.M.

b) La contribution extérieure

Au niveau régional

PERSONNEL

- Expert Séniior Aménagement de Bassin (20 h/m)....	240.000 \$ US
- Expert Environnement (12 h/m).....	120.000 \$ US
- Consultants Intarnationaux (10 h/m).....	120.000 \$ US
Total personnel.....	480.000 \$ US

EQUIPEMENT

- Un véhicule de liaison.....	25.000 \$ US
- Equipement informatique et accessoire.....	10.000 \$ US
Total équipement.....	35.000 \$ US

FORMATION

- Voyage d'étude pour trois (3) cadres.....	15.000 \$ US
---	--------------

FONCTIONNEMENT

- Transport interne.....	20.000 \$ US
- Organisation séminaires.....	60.000 \$ US
- Divers fonctionnement.....	20.000 \$ US
Total fonctionnement.....	100.000 \$ US
TOTAL NIVEAU REGIONAL.....	630.000 \$ US

Au Niveau nationalPERSONNEL

- Un Expert spécialiste mise en valeur des eaux (12 h/m).....	120.000 \$ US
- Des Consultants Internationaux (5 h/m).....	60.000 \$ US

- Des Consultants Nationaux (10 h/m).....	25.000 \$ US
	<u>-----</u>
Total personnel.....	205.000 \$ US

EQUIPEMENT

- Un véhicule de liaison.....	25.000 \$ US
- Equipement Informatique.....	7.000 \$ US
	<u>-----</u>
Total équipement.....	32.000 \$ US

FORMATION

- Un voyage d'étude pour trois (3) cadres nationaux.....	15.000 \$ US
---	--------------

FONCTIONNEMENT

- Transport interne.....	10.000 \$ US
- Organisation séminaire.....	10.000 \$ US
- Divers fonctionnement.....	10.000 \$ US
	<u>-----</u>
Total fonctionnement.....	30.000 \$ US
	<u>-----</u>

TOTAL GENERAL POUR UN COMITE NATIONAL.....	282.000 \$ US
--	---------------

SOIT POUR 9 COMITES NATIONAUX : 9 x 282.000.....	2.538.000 \$ US
--	-----------------

TOTAL GENERAL DU PROJET :

630.000 \$ + 2.538.000 \$.....	3.168.000 \$ US
--------------------------------	-----------------

FICHES DE PROJETS MAURITANIE

Fiche signalétique sommaire n° 1

1 - Intitulé : Programme sous-régional de formation

2 - Objet : Il se proposera d'appuyer, conformément aux vœux des partenaires, les efforts des structures d'encadrement chargées de le LCD en leur permettant d'organiser et de planifier une formation adaptée de leur personnel.

Le programme de formation préconisé viendra compléter les possibilités nationales existantes.

3 - Bénéficiaires :

- ONGs nationales ;
- leaders paysans ;
- cadres d'application et agents d'exécution des services techniques.

4 - Localisation :

Le Programme couvre l'ensemble des pays de la sous-région avec une concentration des formations collectives poussées à Dakar, Bobo-Dioulasso et Kollo.

5 - Coût estimatif :

Ils seront déterminés après identification et formation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 2

1 - Intitulé : Renforcement des capacités institutionnelles et des structures d'encadrement.

2 - Objet : le but poursuivi est de :

- créer, là où elles n'existent pas, des structures d'encadrement ;
- renforcer, organiser ces structures ;
- les rendre opérationnelles et performantes en les rattachant, sur le plan de la coordination, à un réseau fonctionnel et parfaitement structuré.

3 - Bénéficiaires :

- le Comité National pour l'Environnement et le Développement ;
- le Comité Technique pour l'Environnement et les Comités Régionaux pour l'Environnement et le Développement ;
- l'Organe National de Coordination (ONC) ;
- les Comités locaux (comités villageois, groupements intervillageois) ;
- les organes dirigeants des ONGs locales.

4 - Localisation : pays membres

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 3

1 - Initié : Programme d'encensements aériens

2 - Objet : Actuellement en Mauritanie, cette opération semble avoir donné des résultats encourageants.

Il vise à :

- faciliter la colonisation, par des espèces forestières et fourragères, d'espaces difficiles ;
- intervenir sur de grandes étendues qu'il n'aurait pas été possible de couvrir par les méthodes classiques.

Le but final est de permettre une stabilisation des dunes grâce à une fixation biologique.

3 - Bénéficiaires :

- Populations ;
- pays concernés

4 - Localisation :

- Sites à déterminer dans les pays concernés.

En raison des coûts élevés, le programme suggéré devrait se limiter à des zones utiles ou stratégiques.

L'expérience en cours en Mauritanie porte sur des zones où il tombe au moins 40 mm par an.

5 - Coûts estimatifs

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 4

1 - Intitulé : Barrière Verte du Fleuve Sénégal

2 - Objet : L'opération vise à constituer une barrière de protection de la zone du Fleuve Sénégal contre la poussée des sables vers le Sud et les effets pervers de la désertification. Autrefois grenier céréalier du Sénégal et de la Mauritanie et seule réserve forestière de la zone, la Vallée du Fleuve s'est vidée progressivement de sa population active ; elle connaît depuis lors des déficits alimentaires.

3 - Bénéficiaires :

- Populations rives droite et gauche
- Etats du Sénégal et de la Mauritanie.

4 - Localisation :

- Sénégal et mauritanie.

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 5

1 - Intitulé : Regénération des gommeraies

2 - Objet : Le rôle joué par la gomme arabique dans l'histoire moderne de la sous-région, son importance économique et sociale et les aptitudes remarquables de l'Acacia sénégal à coloniser et à fixer des sols très sensibles à l'érosion éolienne notamment justifieraient largement un programme de réhabilitation de cette essence.

3 - Bénéficiaires:

- Population
- pays concernés.

4 - Localisation:

- Mauritanie
- Mali
- Sénégal
- Burkina
- Niger
- Tchad.

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du projet.

Fiche signalétique sommaire n° 6

1 - Intitulé : Sauvegarde des sites historiques.

2 - Objet : La sauvegarde de sites historiques s'impose à l'humanité en raison du rôle culturel et civilisationnel qu'ils ont joué. C'est à cela que s'attache l'UNESCO en classant un certain nombre de ces sites au rang du patrimoine de l'humanité.

Dans ces sites presqu'engloutis par les sables, vivent des populations qui s'accrochent à leur passé avec la volonté de survivre. Un programme de développement centré sur la lutte contre l'ensablement devrait aider à préserver les valeurs de ces patrimoines et à maintenir les populations sur leurs terroirs traditionnels.

3 - Bénéficiaires :

- Populations
- Etats concernés.

4 - Localisation :

- Mauritanie
- Mali
- Niger
- Tchad.

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 7

1 - Intitulé : Aménagement des Parcs nationaux.

2 - Objet :

A l'instar des sites historiques, les parcs nationaux ont une valeur culturelle et éducative élevée : le Parc National du Banc d'Arguin a été classé patrimoine de l'humanité.

La sauvegarde de la faune et de la flore qu'ils renferment ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations qui y habitent constituent des impératifs qu'il convient de soutenir et d'organiser dans le cadre d'un programme sous-régional cohérent.

3 - Bénéficiaires :

- Populations
- Humanité.

4 - Localisation :

- Diawling et Djoudj en Mauritanie et au Sénégal
- Parcs nationaux, contigus, par ailleurs.

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.

Fiche signalétique sommaire n° 8

1 - Intitulé : Mise en place d'un cadre législatif adapté.

2 - Objet :

Le concept de gestion durable des ressources naturelles est relativement récent. En dépit d'un recadrage récent, la plupart des textes de portée juridique sur l'environnement se superposent, limitant de ce fait leur portée :

- Ordinance n° 82 171 du 5/12/82 portant code forestier ;
- Ordinance n° 83 127 du 5/06/83 portant réorganisation foncière et domaniale modifiée en 1990 ;
- Décret n° 84010 du 14/01/84 portant application de l'Ordinance 83 127 ;
- Ordinance n° 85 144 du 4/0/87 relatif au reboisement et à la lutte contre la désertification.

La création récente des organes suivants dans le cadre des activités du projet d'Appui Institutionnel à la Coordination et à la mise en œuvre du PMLCD, devrait aider à améliorer le cadre juridique de la gestion de l'Environnement.

- Conseil National pour l'Environnement et le Développement, CNED Décret n° 060 95 du 20/12/95 ;
- Comité Technique pour l'Environnement et le Développement, CTED, Arrêté n° R 96/0146 MDRE du 8/05/96 ;
- Conseils Régionaux pour l'Environnement et le Développement, CRED, Arrêté n° R 96/0147 MDRE du 8/05/96.

Le programme sous-régional proposé viserait à créer, comme en Mauritanie, un cadre législatif environnemental et à appuyer le fonctionnement et la mise en œuvre d'un tel programme en mobilisant des moyens humains et financiers conséquents.

3 - Bénéficiaires :

- Services techniques d'appui et d'encadrement
- Communautés locales organisées.

4 - Localisation :

- Pays intéressés

5 - Coûts estimatifs :

Ils seront déterminés après identification et formulation du projet.

Fiche signalétique sommaire n° 9

1 - Intitulé : Réseaux d'alertes et d'informations.

2 - Objet : Des réseaux d'informations et d'alerte performants fonctionnent de façon satisfaisante dans la sous-région. Mis en place, à la demande des Etats, ces réseaux couvrent des domaines vitaux pour la lutte contre la désertification qu'il conviendrait de relier entre eux dans le cadre d'un programme sous-régional organisé.

3 - Bénéficiaires :

- Populations ;
- Services techniques / développement - prévision.

4 - Localisation :

- Pays concernés.

5 - Coûts estimatifs

Ils seront déterminés après identification et formulation du programme.